Conseil du Centre

90e session, novembre 2026

CC 90/4/1

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

et Rapport de l'auditeur externe

TABLE DES MATIÈRES

Page

Rapport financier sur les comptes 2025 1

État du contrôle interne pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 19

Approbation des états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 25

Avis sur l'audit de l'auditeur externe au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail 27

États financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 31

État I. État de la situation financière 31

État II. État de la performance financière 32

État III. État des variations de l'actif net 33

État IV. État des flux de trésorerie 34

État V. État de comparaison du budget et des montants réalisés 35

Notes aux états financiers 37

Rapport de l'auditeur externe au Conseil sur l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 67

Rapport financier sur les comptes 2025

Introduction

1. Les présents états financiers sont établis conformément à l'article 14 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (« le Centre ») et soumis au Conseil conformément à l'article 17 dudit règlement. En plus du rapport de l'auditeur indépendant, le rapport de l'auditeur externe sur l'audit des états financiers du Centre pour l'exercice 2025 est également soumis au Conseil du Centre conformément à l'article 27 du Règlement financier.

2. Les états financiers de 2025 ont été préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les états financiers préparés conformément aux normes IPSAS comptabilisent les contributions volontaires des opérations générales pour lesquelles il n'y a aucune condition lorsque la réception des fonds est probable et que le montant est connu. Les contributions liées à des services d'activités de formation et des services d'activités non liées à la formation ainsi qu'à d'autres objectifs spécifiques assortis de conditions sont comptabilisés en tant que recettes lorsque les services sont fournis ou lorsque les dépenses qui y sont associées sont encourues par le Centre. Les dépenses sont comptabilisées lorsque les biens ou services sont reçus, plutôt que lorsqu'elles sont payées. Les avantages du personnel découlant des congés cumulés, des congés dans les foyers, des déménagements et voyages relatifs au rapatriement sont comptabilisés dans les états financiers au fur et à mesure que les fonctionnaires du Centre les gagnent plutôt que lorsqu'ils sont payés.

3. La mise en œuvre des normes IPSAS a un impact limité sur la préparation du budget, qui est toujours présenté sur une base de comptabilité d'exercice modifiée. La base et la portée du budget et des états financiers différant, un rapprochement entre les états selon les normes IPSAS des montants inscrits au budget et des montants réalisés et l'état de la performance financière et des flux de trésorerie présentés dans les notes aux états financiers.

4. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration de l'OIT et le gouvernement italien. Le Centre est dirigé par un Conseil présidé par le Directeur général de l'OIT. Le Conseil est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration de l'OIT. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre sont consolidés dans ceux de l'OIT.

Chiffres clés pour 2025

5. Les résultats présentés ci-dessous concernent l'exercice 2025, au cours duquel le Centre a enregistré une augmentation d'environ 28 pour cent du nombre total d'inscriptions à des activités de formation directe par rapport à 2024. Le Centre a également continué à proposer des activités en ligne, enregistrant plus de 59 000 inscriptions directes et indirectes supplémentaires, soit une augmentation de 41 pour cent par rapport à 2024. En 2025, le Centre a poursuivi ses efforts en offrant des services non liés à la formation. Le nombre de participants atteints grâce à ces

modalités est resté globalement stable, avec une baisse de seulement 5 pour cent par rapport à 2024.

6. En 2025, le Centre a mis en œuvre la deuxième année du programme approuvé dans le cadre de son programme et budget 2024-25, aligné sur sa stratégie pour 2022-25. Le nombre d'activités en 2025 a augmenté de 12 pour cent par rapport à 2024. Le nombre total de formations a augmenté de 39 pour cent en 2025, ce qui porte à près de 212 000 le nombre d'inscriptions à des formations directes et indirectes (en présentiel, en ligne et modalités mixtes) pour l'année. En 2025, la contribution globale aux coûts fixes (CFC) est restée forte, ce qui a permis d'obtenir des résultats financiers très sains, comme le montre le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)

	2025	2024	2023	2022
Recettes	46 110	45 868	46 099	49 738
Dépenses	47 975	43 016	43 098	41 047
Excédent net selon les normes IPSAS	**(1 865)**	**2 852**	**3 001**	**8 691**
Actif	63 224	65 791	60 567	46 653
Passif	26 186	26 835	24 481	13 342
Actif net	**37 038**	**38 956**	**36 086**	**33 311**
Excédent budgétaire	**578**	**803**	**1 323**	**3 833**

Le résultat net 2025 basé sur les normes IPSAS est un déficit de 1,865 million d'euros et reflète les résultats financiers combinés de tous les fonds du Centre. En revanche, l'excédent budgétaire de 578 000 euros ne concerne que les résultats du Fonds de fonctionnement. La différence entre le résultat basé sur les normes IPSAS et le résultat budgétaire s'explique principalement par les facteurs suivants :

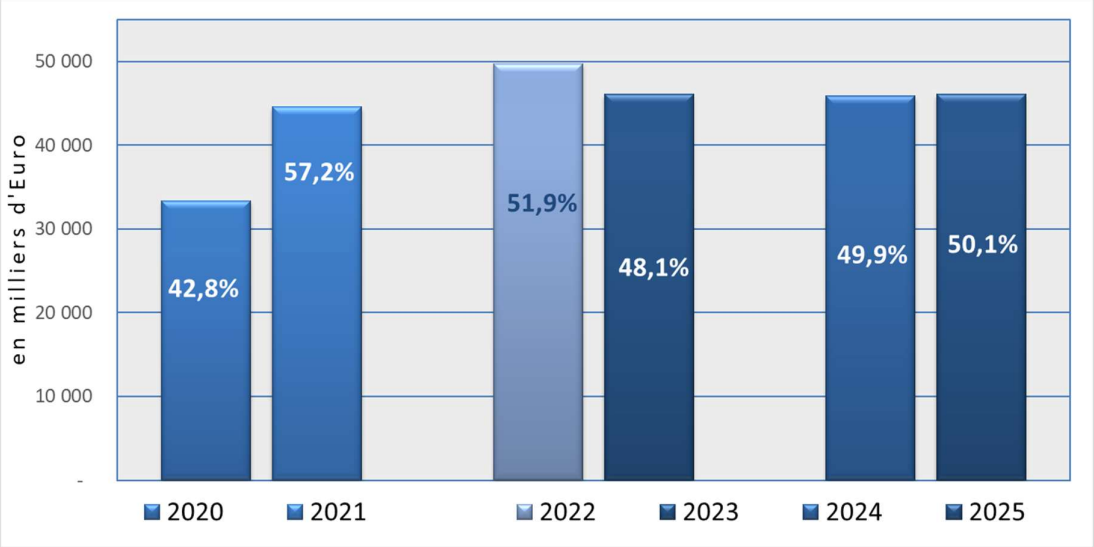
- Une dépense de dépréciation de 139 000 euros relative à des actifs passés en charges avant 2012 à la suite de la transition vers les rapports basés sur les normes IPSAS.
- Une perte de réévaluation des devises étrangères non réalisée de 2,942 millions d'euros comptabilisée dans l'état de la performance financière.
- Excédent net de 309 000 euros enregistré au titre du Fonds pour l'amélioration du campus, du Fonds fiduciaire italien, du Fonds d'innovation, du Fonds de développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et du Fonds de financement des bourses.
- La réception d'une contribution volontaire non conditionnelle de 863 000 euros, comptabilisée dans l'état de la performance financière, mais pas comptabilisée dans le budget.
- L'utilisation de contributions volontaires pour des activités d'un montant de 535 000 euros, également comptabilisées uniquement dans l'état de la performance financière.

7. Les actifs nets ont diminué, passant de 38,956 millions d'euros en 2024 à 37,038 millions d'euros en 2025. Cette variation est imputable au déficit net indiqué dans l'état de la

performance financière et à la perte actuarielle sur le passif des avantages sociaux résultant de l'évaluation actuarielle des voyages de rapatriement et des déménagements.

8. Comme le montre le graphique ci-dessous, les recettes totales basées sur les normes IPSAS enregistrées au cours de l'exercice actuel ont été inférieures de 4 pour cent à celles de l'exercice biennal précédent. Cette diminution est principalement due à la perte de change non réalisée sur la réévaluation enregistrée en 2025. Le total des recettes basées sur les normes IPSAS en 2025 a été légèrement supérieur à celui de 2024, avec une augmentation nette d'environ 243 000 euros. Les recettes provenant des activités de formation et activités non liées à la formation ont augmenté de 1,27 million d'euros en 2025 par rapport à 2024, tandis que les contributions volontaires ont augmenté d'environ 537 000 euros. Ces augmentations ont été partiellement compensées par des diminutions des revenus d'intérêts et des gains de change non réalisés en 2025, ce qui a entraîné l'augmentation nette globale de 243 000 euros mentionnée ci-dessus. Sur une base budgétaire, les recettes totales pour l'exercice 2024-25 se sont élevées à 91,9 millions d'euros, dépassant légèrement le budget biennal de 91,9 millions d'euros. Cela correspond à un taux de réalisation de 100,2 pour cent.

Recettes totales, comparaison sur trois exercices biennaux

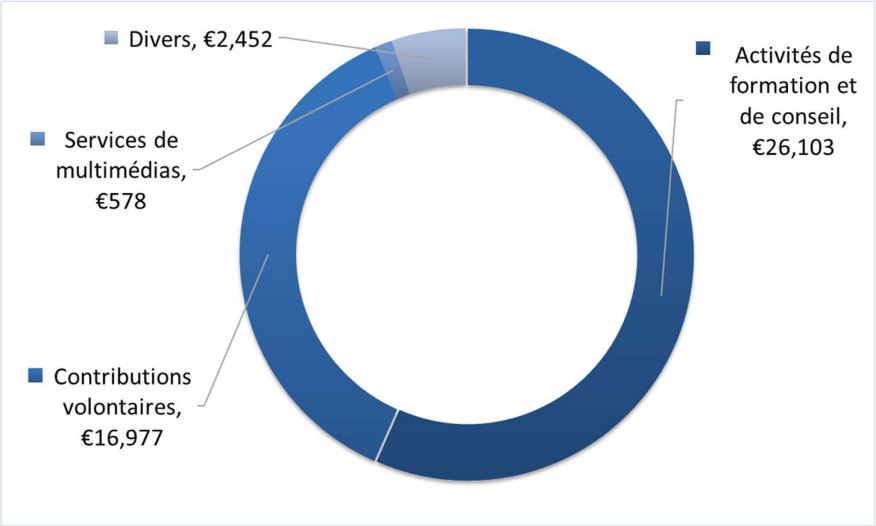


Performance financière

Recettes (basées sur les normes IPSAS)

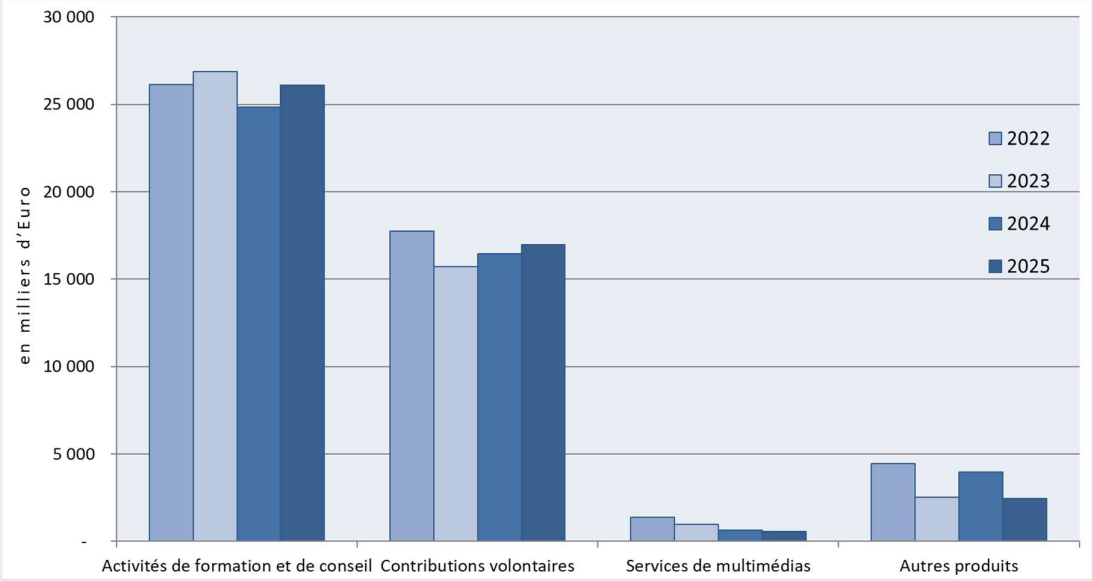
9. En 2025,les recettes s'élèvent à 46,1 millions d'euros, contre 45,9 millions d'euros en 2024. La différence est principalement attribuable à la perte de réévaluation des taux de change non réalisées de 2,88 millions d'euros enregistrées en 2025. Les revenus déclarés en 2024 comprenaient un gain de réévaluation de change non réalisé de 1,22 million d'euros. Il convient de noter que les gains et pertes de change non réalisés peuvent ou non se matérialiser, car ils dépendent des fluctuations futures des devises et des opérations réelles du Centre. La répartition des recettes en 2025 est la suivante :

Recettes par source, pour 2025 (en milliers d'euros)



10. Les deux principales sources de recettes basées sur les normes IPSAS en 2025, représentant 93,4 pour cent des recettes totales (2024 - 90,0 pour cent), proviennent des services de formation et des services non liés à la formation ainsi que des contributions volontaires.

Sources des recettes, comparaison sur quatre ans



11. Les recettes basées sur les normes IPSAS provenant des services de formation et des services non liés à la formation ont totalisé 26,1 millions d'euros en 2025, contre 24,8 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 1,3 million d'euros (5,1 pour cent). En 2025, le nombre d'activités de formation et activités non liées à la formation a augmenté de 3 pour cent. La diffusion est également augmentée, atteignant plus de 128 000 inscriptions à des activités de formation directe en 2025, ce qui a permis d'atteindre l'objectif de diffusion pour l'exercice biennal 2024-25.

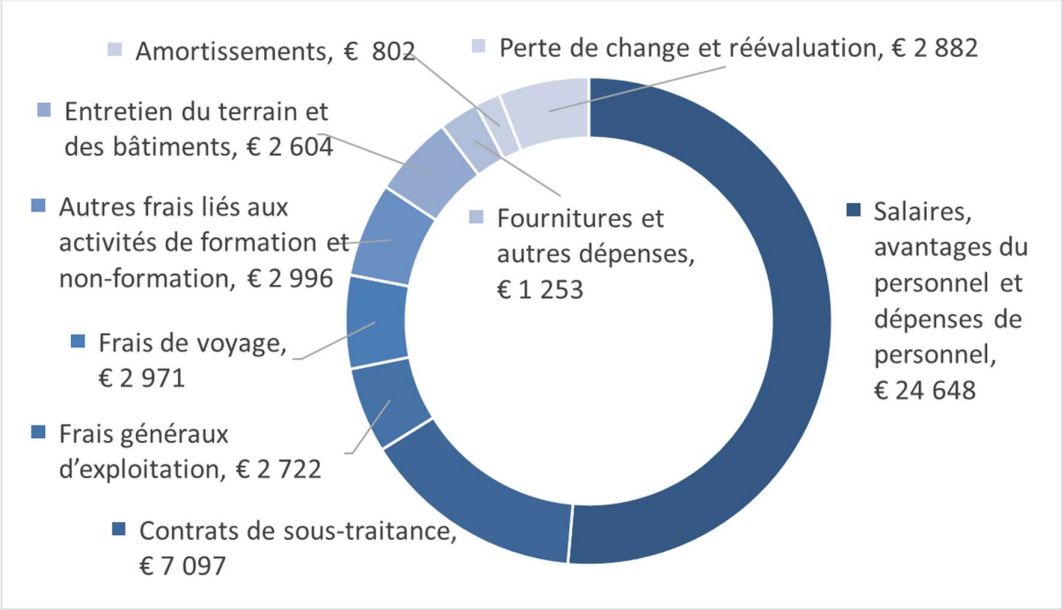
12. Les contributions volontaires ont augmenté de 537 180 euros en 2025 par rapport à 2024. La contribution *ex-lege* du gouvernement italien de 7,85 millions d'euros est restée inchangée, mais sa contribution volontaire pour les activités a diminué à 1,8 millions d'euros en 2025 contre 2,0 millions d'euros en 2024. La contribution de l'OIT en 2025 comprenait 4,78 millions de dollars des États-Unis (2024 : 4,78 millions de dollars des États-Unis) pour soutenir les dépenses opérationnelles et environ 1,14 million d'euros (2024 : 1,10 million d'euros) pour couvrir les coûts de l'assurance maladie après cessation de service pour les retraités du Centre. L'équivalent en euros de la contribution totale de l'OIT en 2025 s'élevait à 5,78 millions d'euros, contre 5,56 millions d'euros en 2024. La légère augmentation d'environ 200 509 euros en 2025 est principalement due à un taux de change favorable au moment où la contribution a été reçue.

13. Les autres recettes ont diminué d'environ 341 000 euros par rapport à 2024, principalement en raison de la baisse des revenus d'intérêts. Les recettes provenant des activités non essentielles, généralement liées à l'utilisation des installations du campus par des parties externes et des organisations hébergées sur le campus (sous réserve de disponibilité), sont restées globalement stables. Les recettes provenant des activités de multimédia et de publication ont diminué de 45 000 euros, passant de 623 000 euros en 2024 à 578 000 euros en 2025. Cette réduction ne reflète pas une baisse des niveaux d'activité ; le nombre de ces activités a augmenté en 2025 par rapport à l'année précédente. La baisse des recettes reflète principalement des différences dans la nature et l'ampleur des tâches réalisées. En 2024, plusieurs grandes campagnes de communication et des projets à plusieurs composantes ont été mis en œuvre, tandis que les activités de 2025 ont consisté en un plus grand nombre de tâches plus modestes telles que la conception, la mise en page, le soutien à la communication numérique et les services de publication, qui ont généré des recettes plus faibles par activité.

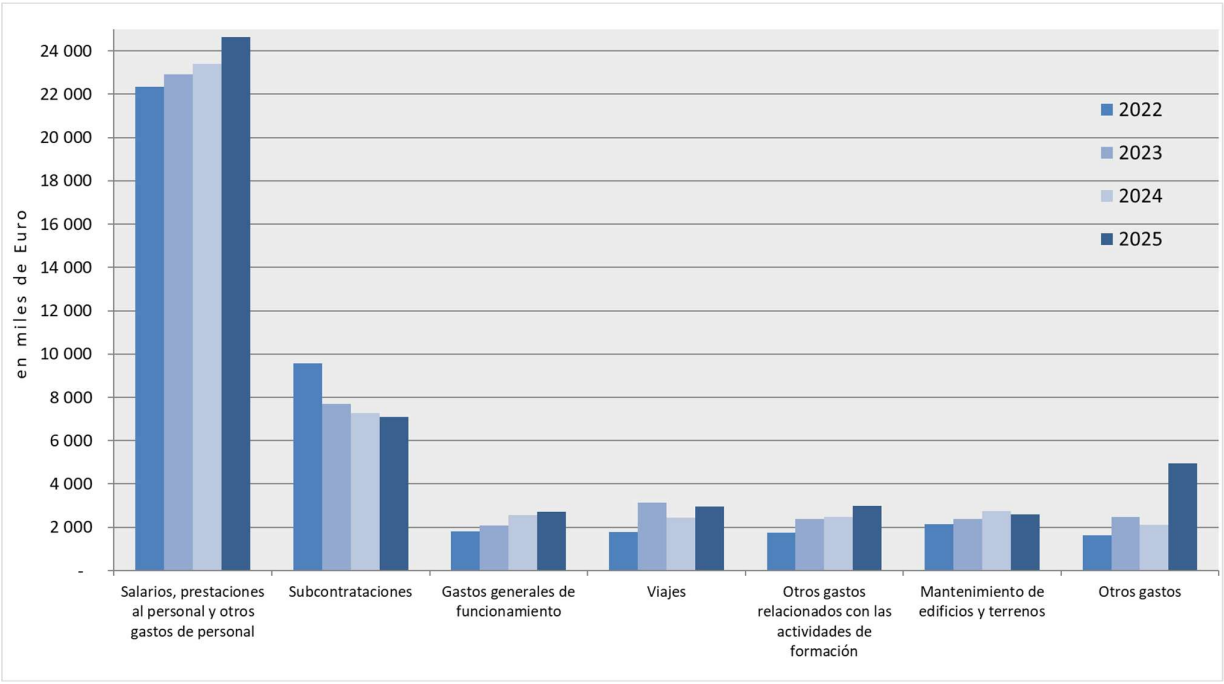
Dépenses (basées sur les normes IPSAS)

14. Les dépenses en 2025 se sont élevées à 47,98 millions d'euros (43,02 millions d'euros en 2024). La différence est due à l'importante perte de change non réalisée sur la réévaluation monétaire en 2025 pour un montant net de 2,88 millions d'euros (2024 - 1,22 million d'euros de gain comptabilisé dans les recettes). Il est important de noter que le gain de change non réalisé et les pertes peuvent ou non être réalisés, car ils dépendent des fluctuations monétaires et des opérations réelles du Centre. Les dépenses totales pour 2025 ont été réparties comme suit :

Dépenses par source, pour 2025 (en milliers d'euros)



Dépenses, comparaison sur quatre ans



15. Les dépenses en 2025, autres que les pertes de change non réalisées, ont augmenté d'environ 2,08 millions d'euros, soit 4,8 pour cent. Sur cette augmentation, 1,20 million d'euros sont liés aux frais de personnel, suivis par les frais de voyage et les autres frais liés aux activités de formation, qui s'élèvent respectivement à 541 000 euros et 514 000 euros. Les dépenses autres que celles-ci ont diminué de 176 000 euros au total.

16. En 2025, le Centre a poursuivi le recrutement afin de pourvoir tous les postes vacants tout en conservant temporairement le personnel à court terme et payé à l'heure jusqu'à ce que de nouveaux candidats arrivent pour prendre leurs fonctions. Dans le cadre de la poursuite de la restructuration visant à soutenir le nouveau modèle d'entreprise du Centre, plusieurs indemnités de licenciement à l'amiable ont été négociées avec le personnel concerné au cours de l'année. Un total de 283 000 euros a été imputé à ce titre aux salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel en 2025 (2024 - 267 000 euros imputés au Fonds des indemnités de fin de contrat). Certains postes vacants ont été redéfinis avant le recrutement et d'autres ont été reclassés, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires en raison de la révision des niveaux de rémunération. Le recrutement de nouveaux employés et le départ de professionnels temporaires ont également généré des frais d'installation, de voyage et de déménagement d'environ 271 000 euros, qui n'avaient pas été budgétisés et qui sont inclus dans les salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel. En 2025, le Centre a mis en œuvre les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), notamment une augmentation de salaire de 1,1 pour cent pour la catégorie des services généraux, avec effet rétroactif à novembre 2024. Cela a entraîné des dépenses supplémentaires de 59 000 euros en 2025. D'autres recommandations de la CFPI ont également entraîné une augmentation des coûts en raison des ajustements apportés aux échelons du personnel des services généraux, ainsi que des modifications apportées aux indemnités pour charges de famille et aux primes de connaissances linguistiques. Une augmentation de 1,6 pour cent a été approuvée pour la catégorie des services organiques, sans gain ni perte. Les salaires, avantages du personnel et autres frais de personnel comprennent également les dépenses d'assurance maladie après la cessation de service pour les retraités du Centre, qui s'élèvent à 1,14 million d'euros en 2025 (2024 - 1,10 million d'euros), pour lesquels le Centre reçoit une contribution équivalente de la part de l'OIT. En outre, le Centre a versé une contribution forfaitaire de 200 000 euros au Fonds d'indemnités de fin de contrat, administré par l'OIT, dans le cadre de son engagement à réduire progressivement la partie non financée du fonds.

Détail des frais de personnel pour 2025 par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Frais de personnel (EUR)
Bureau du directeur	833
Service des infrastructures et des services internes	1 658
Services financiers	2 268
Services des ressources humaines	1 834
Service des technologies de l'information et de la communication	1 353
Service médical	74
Programmes de formation	15 493
Total	**23 513**
Contribution à l'Assurance-maladie après la cessation de service pour les retraités	1 135
Total	**24 648**

17. En 2025, les coûts généraux liés aux contrats de sous-traitance ont diminué de 165 000 euros, soit 2,3 pour cent. Cette baisse s'explique par la réduction des contrats de service et des prestations externes pour les activités du Centre, l'assistance technique informatique et les collaborateurs externes dans le domaine médical, ce qui a entraîné une diminution totale de 498 000 euros, compensée par une augmentation de 334 000 euros pour les activités de traduction et d'interprétation ainsi que pour les autres collaborateurs externes.

18. En 2025, les dépenses générales de fonctionnement se sont élevées à 2,72 millions d'euros, soit une augmentation de 149 000 euros, ou 5,8 pour cent. L'augmentation est principalement due à deux dépenses de compensation non récurrentes d'un montant total de 252 000 euros dans le cadre du contrat de services de restauration, en raison d'une insuffisance de l'exigence contractuelle en matière de service minimum garanti. L'impact de ces paiements a été partiellement compensé par une diminution des dépenses dans certaines catégories de services professionnels et de conseil, de services d'impression et de documentation ainsi que d'autres services administratifs. Si l'on exclut ces dernières, les dépenses générales de fonctionnement auraient diminué par rapport à 2024. Les dépenses générales de fonctionnement ont représenté 5,7 pour cent des dépenses totales en 2025 (2024 - 6,2 pour cent).

19. Les dépenses de voyage se sont élevées à 2,97 millions d'euros en 2025 contre 2,43 millions d'euros en 2024, soit une augmentation d'environ 541 000 euros ou 22,3 pour cent. L'augmentation a été principalement due à la hausse des coûts liés aux voyages des participants, y compris les principaux préparatifs pour les voyages, l'hébergement à l'hôtel pour les visites d'étude et les indemnités de subsistance. Les frais de voyage du personnel imputés aux activités sont restés globalement stables entre 2024 et 2025. Sur l'augmentation totale des dépenses de voyage, environ 92 000 euros ont été consacrés aux voyages du personnel qui ne sont pas liés aux activités. Dans l'ensemble, les dépenses de voyage représentaient 6,2 pour cent des dépenses totales en 2025, contre 5,6 pour cent en 2024.

20. Les autres coûts liés aux activités de formation se sont élevés à environ 3,0 millions d'euros en 2025, contre 2,48 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 514 000 euros, ou 20,7 pour cent. Cette augmentation a été principalement due à la hausse des coûts liés aux participants, notamment les frais de subsistance à Turin, l'hébergement fourni par les boursiers en résidence (hors campus) et les coûts des services résidentiels. Ces dépenses sont directement liées à la réalisation d'activités de formation et ont augmenté en fonction du volume plus important de la mise en œuvre du programme au cours de l'année, comme le montre l'augmentation des inscriptions des participants. Les autres coûts liés aux activités de formation ont représenté 6,2 pour cent des dépenses totales en 2025, contre 5,8 pour cent en 2024.

21. Les coûts d'entretien des bâtiments et des terrains se sont élevés à 2,60 millions d'euros en 2025, contre 2,73 millions d'euros en 2024, soit une diminution d'environ 127 000 euros, ou 4,7 pour cent. Cette diminution a été principalement due à la baisse des dépenses d'entretien des bâtiments et des équipements (214 000 euros), partiellement compensée par l'augmentation des coûts des services publics et du nettoyage au cours de l'année. Les coûts d'entretien des bâtiments et des terrains ont représenté 5,4 pour cent des dépenses totales en 2025, contre 6,3 pour cent en 2024.

22. Les autres coûts attribuables aux fournitures, aux dépréciations et aux amortissements ainsi qu'aux frais bancaires ont diminué au total d'environ 70 000 euros, soit 3,3 pour cent, par rapport à 2024. La diminution nette a été principalement due à une charge de

dépréciation et d'amortissement plus basse en 2025, qui a plus que compensé les augmentations modérées des fournitures et des frais bancaires.

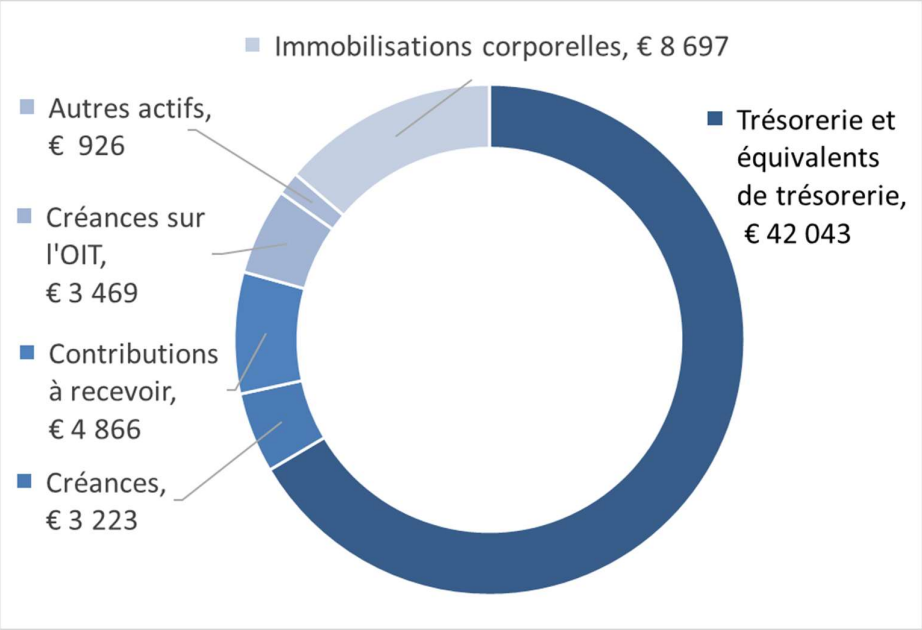
23. En 2025, le Centre a subi une perte nette de change de 2,88 millions d'euros (2024 - gain de 1,22 million d'euros) composée d'un gain réalisé d'environ 60 000 euros (2024 - 35 000 euros de pertes réalisées) et d'une perte non réalisée de 2,94 millions d'euros (2024 - 1,25 million d'euros de gains non réalisés). Le mouvement reflète les différences de change résultant de la réévaluation des soldes en dollars des États-Unis au cours de l'année, conformément aux normes comptables applicables.

Situation financière

Actif

24. Au 31 décembre 2025, le montant total de l'actif du Centre s'élevait à 63,22 millions d'euros (65,79 millions d'euros au 31 décembre 2024) et se répartissait comme suit :

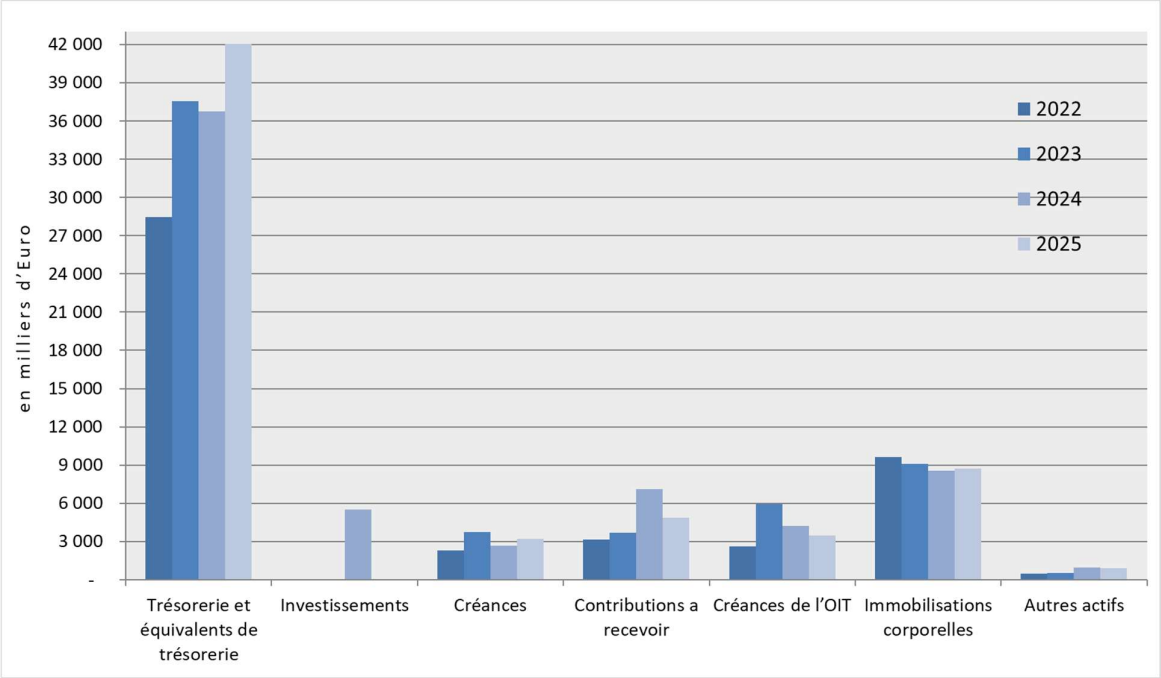
Actif par type, 2025 (en milliers d'euros)



25. Les principaux éléments d'actif du Centre au 31 décembre 2025 étaient la trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui s'élevaient au total à 42,04 millions d'euros (36,77 millions d'euros au 31 décembre 2024) et représentaient 66,5 pour cent de l'actif total (2024 - 55,9 pour cent). Sur ce montant, 14,50 millions d'euros, soit 34,5 pour cent, correspondent à des fonds détenus pour le compte de donateurs pour de futures activités et deux projets de rénovation (14,66 millions d'euros, soit 34,7 pour cent, au 31 décembre 2024). Au 31 décembre 2025, des fonds de 6,32 millions d'euros (6,41 millions d'euros au 31 décembre 2024) étaient également détenus dans le Fonds pour l'amélioration du campus, le Fonds de développement TIC, le Fonds d'innovation et le Fonds de financement des bourses ainsi que 2,05 millions d'euros (2,35 millions d'euros au 31 décembre 2024) étaient détenus dans le Fonds fiduciaire italien.

26. Les créances, les contributions à recevoir, les créances sur l'OIT ainsi que les immobilisations corporelles étaient les autres grands éléments d'actif.

Actif, comparaison sur quatre ans



27. L'actif total du Centre a diminué de 2,57 millions d'euros, soit 3,9 pour cent (augmentation de 5,2 millions d'euros, soit 8,6 pour cent, au 31 décembre 2024).

28. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 5,27 millions d'euros, soit 14,3 pour cent, au 31 décembre 2025 (2024 : diminution de 791 000 euros, soit 2,1 pour cent). Ceci est principalement dû à l'échéance, en 2025, d'un investissement de 6,0 millions de dollars des États-Unis (équivalent à 5,508 millions d'euros) dans le cadre d'un dépôt à terme de six mois. De plus amples informations sont fournies dans l'état des flux de trésorerie.

29. Les créances ont augmenté d'environ 528 000 euros, soit 19,6 pour cent (diminution de 1,0 million d'euros, soit 27,6 pour cent, au 31 décembre 2024), passant de 2,70 millions d'euros en 2024 à 3,22 millions d'euros en 2025. L'augmentation est principalement due à de plus grandes créances enregistrées vers la fin de l'année. La plage d'ancienneté de la plus grande partie des créances se situe entre 0 et 60 jours. Les efforts se poursuivent pour recouvrer les montants dus au Centre, ce qui a permis de considérer la majorité de ses factures comme étant à jour.

30. Les contributions à recevoir au 31 décembre 2025 ont diminué de 2,22 millions d'euros, passant de 7,09 millions d'euros en 2024 à 4,87 millions d'euros en 2025 (2024 : augmentation de 3,4 millions d'euros). La diminution en 2025 s'explique principalement par la réception de 2,0 millions d'euros représentant la contribution volontaire du gouvernement italien au cours de l'année. Le montant avait été enregistré en 2024 en tant que contribution à des activités futures.

31. Le montant à recevoir de l'OIT au 31 décembre 2025 a diminué de 746 000 euros, soit 17,7 pour cent (diminution de 1,7 million d'euros, soit 29,1 pour cent,

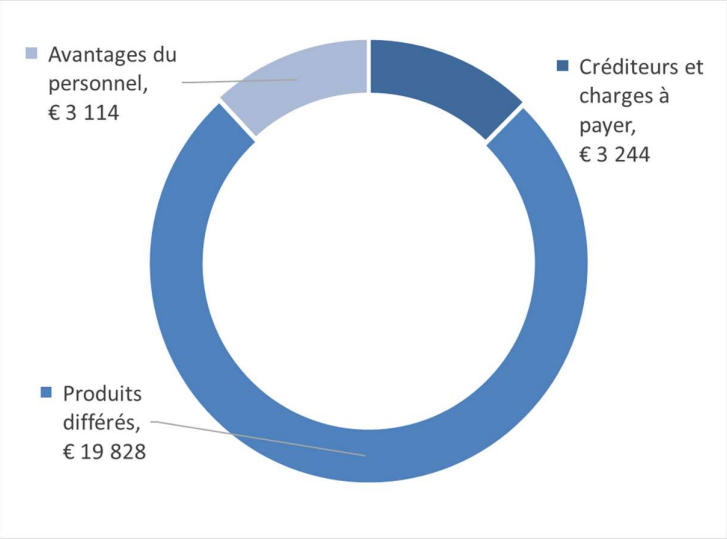
au 31 décembre 2024). Ceci résulte d'un important transfert de fonds effectué par l'OIT au Centre pour régler partiellement le solde au cours du dernier trimestre de l'année.

32. Les immobilisations corporelles ont augmenté de 157 000 euros, soit 1,8 pour cent, passant de 8,54 millions d'euros en 2024 à 8,70 millions d'euros en 2025 (diminution de 568 000 euros, soit 6,2 pour cent au 31 décembre 2024). L'augmentation reflète les actifs acquis au cours de l'année, principalement les améliorations locatives et les travaux en cours relatifs à la rénovation du pavillon Americas2, qui ont été partiellement compensés par les charges de dépréciation. Aucune cession ou dépréciation significative n'a été enregistrée.

Passif

33. Au 31 décembre 2025, le passif du Centre s'élevait à 26,19 millions d'euros (26,83 millions d'euros au 31 décembre 2024) et se répartissait comme suit :

Passif par type, 2025 (en milliers d'euros)

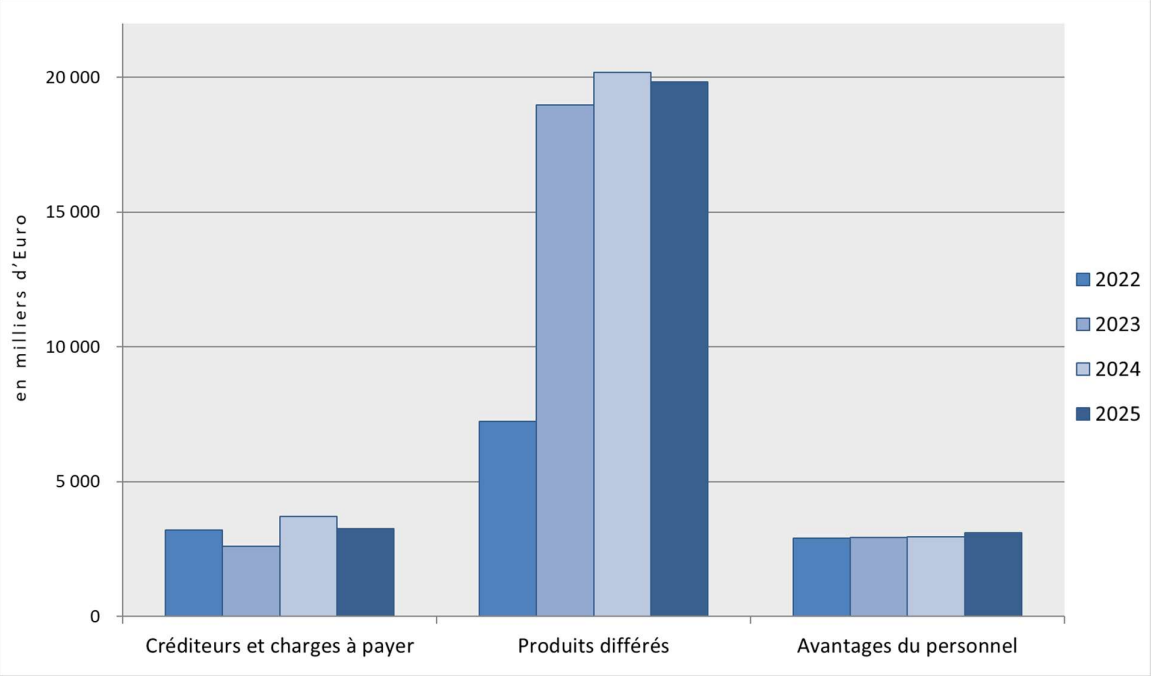


34. Le plus important élément de passif, représentant près de 19,83 millions d'euros, soit 75,7 pour cent du passif total (20,17 millions d'euros soit 75,2 pour cent au 31 décembre 2024) correspond aux recettes différées. Ce solde représente les fonds avancés principalement par des donateurs et des sponsors pour des activités spécifiques ainsi que pour d'autres objectifs spécifiques. Les recettes différées comprennent également les soldes non dépensés du financement reçu du gouvernement italien concernant les rénovations des pavillons Americas2 et Italy, ainsi que le financement non dépensé reçu de l'École des cadres du système des Nations unies, dans le cadre du projet du pavillon Italy. Les recettes différées comprennent également des fonds à recevoir sur la base d'accords signés avec des agences de parrainage et d'autres donateurs concernant de futures activités de formation et activités non liées à la formation, et sous réserve de conditions de performance spécifiques.

35. Le passif lié aux avantages du personnel, qui s'élevait à environ 3,11 millions d'euros au 31 décembre 2025, a augmenté d'environ 172 000 euros, soit 5,8 pour cent. Le passif au titre des avantages du personnel englobe les avantages futurs acquis par le personnel pendant sa carrière au Centre et pour lesquels un passif est comptabilisé en fin d'exercice. Ces avantages comprennent les congés cumulés, les congés dans les foyers ainsi que les droits au voyage de rapatriement et au déménagement.

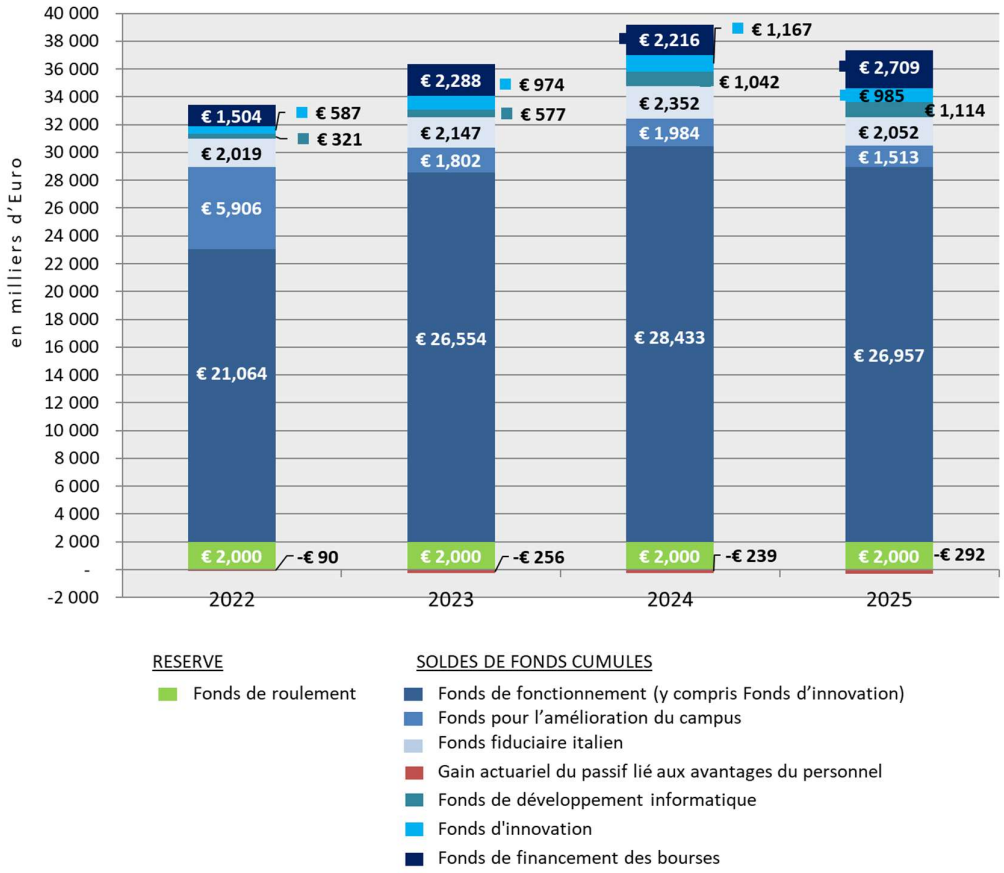
36. Les comptes créditeurs et les charges à payer ont diminué de 474 000 euros, soit 12,8 pour cent (augmentation de 1,12 million d'euros, soit 43,3 pour cent, au 31 décembre 2024). L'analyse de l'ancienneté indique que la majorité des soldes des fournisseurs restent dans les limites des délais de paiement normaux, seule une petite partie d'entre eux restant impayés au-delà de 90 jours. Aucune concentration importante en retard n'a été identifiée. Le Centre a déjà réglé la plupart des factures au début de l'année 2026.

Passif, comparaison sur quatre ans



Actif net

Actif net, comparaison quadriennale par fonds



37. L'actif net du Centre au 31 décembre 2025 s'élève à 37,0 millions d'euros (2024 : 39,0 millions d'euros). Il s'agit notamment du Fonds de roulement qui représente 2 millions d'euros, soit 5,4 pour cent du total des actifs nets (2 millions d'euros, soit 5,1 pour cent au 31 décembre 2024), comme le prévoit le Règlement financier.

38. L'actif net comprend également les soldes cumulés de divers autres fonds pour un total de 35,0 millions d'euros (37,0 millions d'euros au 31 décembre 2024). Il englobe :

- le Fonds de fonctionnement totalisant 27,0 millions d'euros et 72,8 pour cent de l'actif net global (28,4 millions d'euros et 73,0 pour cent au 31 décembre 2024) ;
- le Fonds pour l'amélioration du campus avec environ 1,5 millions d'euros et 4,1 pour cent du total (2,0 millions d'euros et 5,1 pour cent au 31 décembre 2024) ;
- le Fonds fiduciaire italien avec 2,1 millions d'euros et 6,3 pour cent du total (2,4 millions d'euros et 6,0 pour cent au 31 décembre 2024) ;
- le Fonds de développement de technologies de l'information et de la communication avec 1,1 millions d'euros et 3,0 pour cent (1,0 millions d'euros et 2,7 pour cent au 31 décembre 2024) ;

- le Fonds d'innovation avec 1,0 million d'euros et 2,7 pour cent (1,2 million d'euros et 3,0 pour cent au 31 décembre 2024) ; et

- le Fonds de financement des bourses avec 2,7 millions d'euros et 7,3 pour cent (2,2 millions d'euros, soit 5,7 pour cent au 31 décembre 2024).

39. La perte actuarielle sur le passif lié aux avantages du personnel, d'un montant de 53 000 euros comptabilisée en 2025 (gain actuariel de 17 000 euros au 31 décembre 2024) conformément aux normes IPSAS donnant un solde de pertes actuarielles cumulées de 292 000 euros au 31 décembre 2025 (pertes actuarielles cumulées de 239 000 euros au 31 décembre 2024).

Budget ordinaire

40. Lors de sa 87e session (octobre 2023), le Conseil a approuvé le projet de budget 2024-25, qui consiste en un budget équilibré comprenant un total de contributions extérieures nettes provenant des recettes acquises de 33,9 millions d'euros, un total de contributions volontaires de 26,65 millions d'euros ainsi qu'un total de dépenses fixes de 57,39 millions d'euros, une provision pour imprévus de 750 000 euros et un total d'investissements institutionnels de 2,4 millions d'euros.

41. Les résultats budgétaires pour l'exercice 2025, seconde année de l'exercice biennal, sont résumés dans l'état V, le détail des contributions volontaires versées par les donateurs figurant à la note 13 dans les notes aux États financiers.

42. Les contributions nettes réalisées en2025 provenant des différentes sources de revenus se sont élevées à 33,62 millions d'euros, dont 17,0 millions d'euros de contributions nettes provenant des services de formation et des services non liés à la formation, 401 000 euros de contributions nettes provenant des services multimédias, 2,16 millions d'euros de contributions nettes provenant de sources diverses et 14,06 millions d'euros de contributions volontaires. La contribution nette globale provenant de ces sources et disponible pour couvrir les dépenses fixes, les imprévus et les investissements institutionnels a dépassé le budget de 3,19 millions d'euros. Les dépenses fixes se sont élevées à 30,74 millions d'euros. Les dépenses relatives aux investissements institutionnels se sont élevées à 2,30 millions d'euros, y compris les contributions supplémentaires approuvées par le directeur. Le total des dépenses fixes et des dépenses d'investissement institutionnel a dépassé les budgets respectifs de 1,83 million d'euros et de 1,10 million d'euros. Ces différences générales sont conformes à l'autorité donnée au Directeur dans l'article 7(b) du Règlement financier, qui prévoit une augmentation des dépenses lorsqu'il est évident que les recettes réalisées dépasseront le niveau inclus dans le budget approuvé. L'excédent budgétaire approuvé pour 2025, après affectation aux fonds d'investissement institutionnels, s'élevait à 578 000 euros.

43. Le résultat total pour l'exercice biennal 2024-25, tel qu'indiqué dans l'état V, révèle un excédent budgétaire total de 1,381 millions d'euros, qui combine les résultats budgétaires de 803 000 euros pour 2024 et les résultats budgétaires de 578 000 euros pour 2025.

Différences significatives entre le budget 2025 et les montants réalisés tels que présentés à l'État V

(En milliers d'euros)

Ligne de l'État V			Budget 2025	Réalisé 2025	Écart	Écart %
Chapitre	Poste					
I	10	Contribution nette des services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation	14 883	16 997	2 114	14,2
I	11	Contribution nette des services multimédias	823	401	-422	-51,3
I	12	Contribution nette de sources diverses	1 394	2 159	765	54,9
II	13	Total des contributions volontaires	13 323	14 059	736	5,5
III	14	Personnel inscrit au budget ordinaire	18 298	18 966	668	3,7
III	15	Personnel inscrit au budget variable	3 022	2 805	-217	-7,2
III	16	Contribution à l'Assurance-maladie après la cessation de service pour les retraités	757	1 136	379	50,1
III	17	Consultants	567	811	244	43,0
III	18	Coûts liés au campus	2 470	2 968	498	20,2
III	20	Frais généraux d'exploitation	410	630	220	53,7
III	21	Missions et représentation	245	342	97	39,6
V	26-29	Investissements institutionnels	1 200	2 300	1 100	91,7

Recettes acquises – Chapitre I

Contribution nette des activités de formation et activités non liées à la formation

44. La contribution nette des services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation s'est élevée à 17,0 millions d'euros en 2025, dépassant le budget d'environ 2,11 millions d'euros. Cet écart est principalement imputable à deux facteurs : la croissance continue des activités de sensibilisation en 2025 et des dépenses directes inférieures à celles prévues dans le budget concernant la fourniture de services. Dans l'ensemble, les inscriptions directes et indirectes sont passées d'environ 152 000 en 2024 à environ 212 000 en 2025, toutes modalités de formation confondues. En outre, le nombre d'activités liées aux services dans le domaine des médias, de la communication et de la défense des intérêts, de la gestion de projets, du développement de produits et autres événements a augmenté de 19 pour cent en 2025. Alors que le budget approuvé pour 2024-25 prévoyait une contribution nette des recettes gagnées aux dépenses fixes de 52 pour cent, le résultat réel en 2025 a été de 60 pour cent, ce qui place le Centre dans une position solide pour financer les dépenses fixes et les investissements institutionnels.

Contribution nette des services multimédias

45. La contribution nette des services multimédias en 2025 s'est élevée à 401 000 euros, bien en dessous du budget annuel correspondant de 422 000 euros. La principale raison de cet écart est une diminution significative de la demande de services de publication de la part d'un grand client en raison de changements dans ses priorités.

Contribution nette de sources diverses

46. La contribution nette provenant de sources diverses s'est élevée à 2,16 millions d'euros en 2025, dépassant le budget de 765 000 euros, soit 54,9 pour cent. Par rapport à 2024, les recettes diverses ont diminué principalement en raison de la baisse des revenus d'intérêts, reflétant la baisse progressive des taux d'intérêt en 2025 par rapport à 2024. Les recettes diverses provenant d'activités non essentielles, telles que les recouvrements et la location d'installations sur le campus à des organisations hébergées au Centre, ainsi que l'hébergement fourni à des parties externes, sont restées globalement stables au cours de l'année. Malgré cette diminution d'une année sur l'autre, la contribution nette a dépassé le budget, principalement parce que les revenus d'intérêts sont restés plus élevés que prévu lors de la préparation du budget, reflétant des taux d'intérêt supérieurs au niveau supposé dans le budget et les efforts continus du Centre pour maximiser le rendement de ses investissements.

Total des contributions volontaires - Chapitre II

47. En 2025, le Centre a reçu, de l'OIT, une contribution de 4,77 millions de dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant total de 9,45 millions de dollars des États-Unis approuvé par l'OIT dans son programme et budget 2024-25. Cela correspond à un équivalent en euros de 8,59 millions d'euros pour l'exercice biennal, soit 4,29 millions d'euros par an. La contribution reçue en 2025 s'est élevée à 4,62 millions d'euros en équivalent euros. L'écart est principalement dû à un taux de change favorable au moment de la conversion. En outre, en 2025, l'OIT a versé 1,135 million d'euros pour couvrir les dépenses d'assurance-maladie après la cessation de service pour les retraités du Centre. Le Centre a également reçu une contribution de la région du Piémont d'un montant de 23 000 euros, qui ne faisait pas partie du budget 2024-25.

Dépenses fixes - Chapitre III

48. Dans l'ensemble, les dépenses de personnel de RB et VB ont dépassé le montant budgétisé pour 2025 d'un total de 451 000 euros, soit environ 2,12 pour cent. Ces deux linges de dépenses reflètent les ajustements de coûts décidés par les politiques salariales, ainsi que les décisions relatives au barème des salaires de base et aux prestations approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies à la suite des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) en vue d'une application générale dans l'ensemble du système commun des Nations Unies. Le Centre est tenu d'appliquer ces augmentations obligatoires. La CFPI a approuvé une augmentation de 1,1 pour cent pour la catégorie des services généraux. Cette mesure a été mise en œuvre et payée en 2025 avec un effet rétroactif à partir de novembre 2024. La CFPI a également formulé des recommandations qui ont entraîné une augmentation des coûts en 2025 en raison des modifications apportées à l'extension des échelons du personnel des services généraux, ainsi que des changements apportés aux indemnités pour charges de famille et aux primes de

connaissances linguistiques. Les coûts liés à la redéfinition de divers postes, les reclassements de postes résultant de l'exercice de redéfinition des postes et des compétences, ainsi que les coûts initiaux encourus lors du recrutement de personnel dans la catégorie des services organiques ont également contribué à cet écart. Une partie de l'augmentation des dépenses de personnel a été compensée par les économies globales réalisées grâce aux postes vacants.

49. En 2022, le Centre a ajusté le niveau de ses contributions mensuelles au Fonds de financement des indemnités de fin de contrat, à partir duquel les paiements sont effectués pour régler les primes de rapatriement aux fonctionnaires des catégories des services organiques et supérieures, les indemnités de fin de contrat du personnel de la catégorie des services généraux et qui finance également les indemnités de fin de contrat approuvées pour le personnel. Fin 2025, le Fonds de financement des indemnités de fin de contrat avait environ 6,11 millions d'euros de financement disponible pour de futurs décaissements. Le passif au 31 décembre 2025 est estimé à 7,3 millions d'euros, ce qui représente une position de sous-financement de 1,17 million d'euros. Le Centre a alloué un financement supplémentaire de 200 000 euros en 2025 au Fonds des indemnités de fin de contrat. Un plan est en place depuis l'exercice biennal 2024-25 pour parvenir à un financement complet au cours des quatre prochains exercices biennaux.

50. Depuis 2021, l'OIT transfère désormais au Centre les dépenses liées à l'assurance maladie après cessation de service pour les anciens fonctionnaires du Centre. Ce montant est comptabilisé dans les dépenses du Centre, mais n'a pas d'incidence sur le résultat du budget, car il est compensé par une contribution volontaire supplémentaire d'un montant identique, enregistrée dans les contributions volontaires de l'OIT, dans la section contributions volontaires. En 2025, 1,135 million d'euros étaient enregistrés, supérieur au budget de 378 000 euros de 2025. La raison principale est liée au taux de change applicable au moment de la conversion qui est différent du taux appliqué dans le budget approuvé.

51. En 2025, les dépenses relatives aux consultants ont dépassé le budget de 244 000 euros, soit 43,1 pour cent. Cela est dû à la rétention de prestataires de services qui étaient classés dans le budget actuel sous les frais généraux de fonctionnement et qui ont été déplacés vers ce poste plus approprié. L'augmentation est principalement due à la nécessité, pour le Centre, de retenir des prestataires de services dans certains domaines qui n'étaient pas prévus dans le budget, ainsi qu'au recours à des collaborateurs externes et à des prestataires de services supplémentaires pour aider les programmes de formation à élaborer des cours et à les dispenser lorsque des postes de professionnels étaient vacants.

52. En 2025, les dépenses relatives au campus ont dépassé le budget de 498 000 euros, soit 20,1 pour cent. Cet écart s'explique principalement par des besoins plus importants que ceux initialement prévus dans le budget. Les autres secteurs de coûts liés aux campus sont restés globalement stables.

53. Les frais généraux de fonctionnement ont dépassé le budget de 220 000 euros, soit 53,6 pour cent. La principale raison concerne les dépenses non récurrentes encourues dans le cadre d'un contrat de services de restauration pour indemniser le prestataire de services concerné en cas d'insuffisance du niveau de service minimum, garanti par contrat.

54. Les frais de mission et de représentation ont dépassé le budget de 97 euros, soit 39,6 pour cent. Cette variation s'explique par l'augmentation des frais de voyage. Les voyages liés à la représentation et aux conférences sont restés limités.

Investissements institutionnels - Chapitre V

55. Conformément à l'article 7, point b), du Règlement financier, le Directeur peut engager des dépenses au-delà du montant autorisé dans le budget s'il dispose d'éléments prouvant que les recettes réalisées dépasseront le niveau approuvé dans le budget. En 2025, comme le niveau des recettes a largement dépassé le niveau prévu dans le budget approuvé, le Directeur a décidé d'augmenter les fonds alloués aux quatre fonds dans le cadre des investissements institutionnels. Il en résulte une augmentation de 1,10 million d'euros, soit 91,7 pour cent, par rapport au financement annuel approuvé de 1,2 million d'euros dans le Programme et budget approuvés 2024-25, ce qui se traduit par la comptabilisation de 2,30 millions d'euros en tant que dépenses d'investissement institutionnel en 2025. Ceci soutient l'objectif du Centre de s'assurer qu'un financement suffisant est disponible à l'avenir pour l'amélioration du campus, le développement des technologies de l'information et de la communication, les innovations et les bourses d'études pour les participants.

Versements à titre gracieux

56. En 2025, trois paiements à titre gracieux ont été approuvés, pour un montant total de 7 133 euros.

État de contrôle interne
pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Champ de responsabilité

En tant que Directeur du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (Centre), et conformément à la responsabilité qui m'est confiée par le statut du Centre, le Conseil en tant qu'organe de direction, et le Règlement financier, j'ai la responsabilité et l'obligation de rendre compte d'un système de contrôle interne solide. En particulier, l'article 18 du Règlement financier exige la mise en place et le maintien de contrôles internes et que soient assurées :

- l'efficacité de l'administration financière et l'exercice de l'économie ; et
- la garde effective des biens matériels du Centre.

L'objectif du système de contrôle interne

Les systèmes de contrôle interne fournissent une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, au respect des réglementations et des politiques, et à la fiabilité des rapports financiers. Le Conseil du Centre, le Directeur, le Trésorier et le Responsable des services financiers, la direction et d'autres membres importants du personnel jouent tous un rôle considérable dans l'efficacité de ce travail. Le contrôle interne est mis en œuvre par le biais de politiques, de procédures et de processus opérationnels appliqués à tous les niveaux, conçus afin d'identifier et de gérer, plutôt qu'éliminer, les risques liés à ces objectifs.

La présente déclaration s'applique à l'exercice clôturé le 31 décembre 2025. Elle tient également compte des événements pertinents survenus jusqu'à la date d'approbation des états financiers 2025 du Centre.

L'environnement opérationnel du Centre

Le Centre est basé à Turin, en Italie, et opère dans un environnement mondial avec un total de plus de 176 membres de personnel. La nécessité pour le Centre de gagner une part importante de ses revenus pour couvrir ses dépenses, la structure tripartite unique, l'engagement avec de multiples partenaires de financement et d'exécution ainsi que la diversité de la main-d'œuvre sont autant d'éléments qui offrent au Centre des opportunités et des risques.

Il s'agit de la deuxième année complète depuis que j'ai pris mes fonctions en juillet 2023 en tant que 15e directeur du Centre. Au cours de l'année, le Centre a apporté son soutien total à la nouvelle initiative de l'Organisation internationale du travail, la « Coalition mondiale pour la justice sociale », approuvée en novembre 2023. La mission de la Coalition mondiale est d'encourager la coopération et les partenariats multilatéraux, en accélérant les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Elle servira également de cadre général à

l'accélérateur mondial des Nations Unies pour l'emploi et la protection sociale dans le cadre des transitions justes.

Les défis et les opportunités de la numérisation et de l'intelligence artificielle, ainsi que les changements structurels et substantiels attendus pour la quantité et la qualité des emplois, notamment la création et la transformation potentielles de nouveaux emplois nécessitant de nouvelles compétences, sont d'autres questions importantes auxquelles le Centre est actuellement confronté. À la lumière des changements récents dans l'environnement macro-politique, un autre défi consiste à diversifier davantage le portefeuille de développement des partenaires et à ouvrir de nouvelles sources de financement en dehors de la sphère de l'aide publique au développement.

Dans ce contexte et dans le cadre opérationnel global de l'organisation, la direction est tenue d'examiner et de surveiller de façon permanente l'exposition à tous les risques liés à ses fonctions et à ses activités, notamment les risques au niveau mondial tels que les événements et les décisions mondiaux actuels et leur impact sur l'économie mondiale, la reprise après la pandémique, les conflits géopolitiques et la crise énergétique qui en découle, etc. Ils doivent continuer à maintenir un niveau élevé de contrôle interne tout en s'adaptant aux changements de méthodes de travail introduites par le nouveau modèle d'entreprise et en assurant une mise en œuvre efficace et efficiente du programme et des résultats attendus du projet.

Les cadres de gestion des risques et de contrôle interne du Centre

Le cadre de gestion des risques d'entreprise du Centre, contient les caractéristiques suivantes :

- le Directeur, assurant le leadership et la direction des cadres supérieurs pour intégrer la gestion des risques dans les méthodes de travail du Centre ainsi que dans la surveillance et l'examen régulier des rapports du Comité de gestion des risques, notamment le Registre des risques de l'entreprise et en orientant des actions, si besoin, pour résoudre les problèmes ;

- un Comité de gestion des risques dédié, qui supervise et recommande des actions concernant l'exposition du Centre aux risques importants, tels qu'ils sont consignés dans le Registre des risques de l'entreprise, et qui fournit périodiquement un rapport au Directeur ;

- des évaluations des risques obligatoires dans les unités de programme du Centre, regroupées dans un registre des risques du département de la formation, ainsi que dans toutes les unités de services généraux et dans les projets en cours de rénovation du pavillon ;

1) des processus de remontée des risques bien définis à la fois pour les risques internes et externes, notamment les risques stratégiques et opérationnels, permettant un flux ascendant/descendant d'informations sur les risques ;

- une approche en six étapes, comprenant (1) l'établissement du contexte ; (2) l'identification du risque ; (3) l'évaluation des risques en termes de probabilité et d'impact ; (4) la réponse au risque de manière rentable ; (5) le suivi des risques et des pratiques en matière de risques ; et (6) la transmission de rapports aux cadres supérieurs et aux parties prenantes externes sur les principales expositions aux risques ainsi que sur l'efficience et l'efficacité des processus de gestion des risques du Centre ; et

- la définition de la propension au risque et de la tolérance au risque du Centre.

Les éléments clés du cadre de contrôle interne du Centre restent les suivants :

- le recensement des règles, politiques et procédures existantes du Centre, ainsi que des outils de contrôle de la conformité, par rapport à un ensemble de principes fondés sur les meilleures pratiques reconnues ;

- les « trois lignes de défense » pour les contrôles internes, conformément au modèle de référence adopté par le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion (HLCM), qui clarifient les rôles et les responsabilités dans la mise en œuvre des contrôles internes ; et

- l'accent mis sur l'amélioration continue, en identifiant les mécanismes nécessaires à l'évaluation permanente et à l'établissement de rapports réguliers sur l'efficacité globale du contrôle interne afin de garantir un niveau d'assurance approprié.

Examen de l'efficacité du contrôle interne

Comme le précise le cadre de contrôle interne du Centre, mon examen de l'efficacité du système de contrôle interne s'appuie principalement sur :

- **Des lettres de représentation internes**, écrites et signées par les membres de l'équipe de direction et d'autres responsables sélectionnés, désignés par le Trésorier. Elles fournissent une autoévaluation des réalisations de leurs responsabilités pour maintenir un contrôle interne efficace et une gestion des risques sur une base journalière. Compte tenu de l'évolution de l'environnement opérationnel dans lequel le Centre opère, les questions incluses dans ces informations ont été examinées avant le cycle de rapport annuel 2025 et ont été jugées toujours pertinentes depuis leur première mise en œuvre lors du cycle de rapport annuel 2023.

- **Des rapports d'audit indépendants**, publiés par le Chef auditeur interne (comprenant les rapports d'enquête), l'auditeur externe, le responsable de questions d'éthique (inclus dans ceux de l'Organisation internationale du travail) et les rapports d'évaluation externe des activités publié par des consultants externes. Le Centre suit également les rapports publiés par l'Unité conjointe d'inspection, le cas échéant.

- **Les observations et orientations du Conseil** sur l'orientation stratégique, les questions de contrôle interne et, si besoin, celles contenues dans les rapports du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) de l'Organisation internationale du travail qui ont une incidence sur le Centre, le cas échéant.

Questions importantes relatives au contrôle interne survenues au cours de l'année

Les lettres de représentation internes de 2025 ont été reçues par la direction ainsi que par d'autres responsables concernés. Elles ont été analysées et utilisées comme l'une des principales sources d'assurance sur la mise en œuvre effective des contrôles internes du Centre

au cours de l'année. Aucune nouvelle lacune de contrôle, nécessitant d'autres améliorations, n'a été relevée à partir de ces informations.

J'ai également examiné les observations figurant dans les rapports d'audit interne et externe, le rapport annuel d'évaluation des activités, les rapports publiés par l'Unité d'inspection conjointe, le cas échéant, ainsi que le rapport annuel du CCCI au Conseil d'administration de l'OIT pour l'année 2025. J'ai pris note des domaines d'intérêt et des observations formulées par ces organes, qui contenaient des réflexions sur les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les améliorations requises dans les domaines opérationnel et du contrôle.

Sur la base de ce qui précède, j'ai jugé nécessaire de faire un rapport sur la question suivante en 2025 afin de garantir que les politiques et les procédures restent adaptées à leur objectif et que leur application opérationnelle continue de s'améliorer.

- **La nécessité d'améliorer le processus de passation des marchés (décembre 2024).** L'auditeur interne a souligné la nécessité, pour le Centre, d'élaborer un plan de passation de marchés intégré pour ses contrats commerciaux essentiels afin de mieux planifier et réaliser ses activités de passation de marchés. Il a également souligné que le processus associé à l'examen des offres des fournisseurs pourrait être amélioré afin de mieux garantir qu'une méthodologie d'évaluation standard est définie et documentée, et qu'elle est appliquée de manière cohérente. Plusieurs éléments de moindre importance ont été soulevés, notamment la publication du manuel de passation de marchés du Centre. Le Centre travaille activement à la finalisation de son manuel de passation de marchés qui abordera les différents éléments soulevés, tels que la méthodologie d'évaluation. Le plan à mettre en œuvre en 2025 ne s'est pas concrétisé en raison de la transition de la direction concernant le Trésorier qui a eu lieu au début de l'année. Les efforts pour finaliser le manuel ont depuis été renforcés et le plan révisé prévoit de le mettre en œuvre en 2026.

Questions de contrôle interne reportées d'années précédentes

Le Centre reste déterminé à renforcer en permanence son cadre de contrôle interne tout en traitant les problèmes et les faiblesses identifiées dans les différents mécanismes de contrôle, notamment dans les audits internes et externes. Malgré les difficultés rencontrées au cours de l'année 2025, certaines questions considérées comme hautement prioritaires ont été traitées, tandis que des progrès sont réalisés dans d'autres domaines. Les problèmes ont été classés dans les deux catégories suivantes : ceux qui nécessitent des travaux supplémentaires ou un suivi continu et ceux qui ne sont plus considérés comme des risques importants pour le contrôle interne. Les questions relevant de cette dernière ne feront pas l'objet d'un rapport au cours du prochain exercice financier.

Sujets qui nécessitent des travaux supplémentaires ou un suivi continu

- **Recrutement de personnel à court terme et recours à des collaborateurs externes (2025).** L'auditeur interne a examiné ce domaine et a formulé des recommandations hautement prioritaires concernant l'établissement, la documentation, la communication et l'application cohérente de procédures opérationnelles normalisées pour le recrutement de personnel professionnel à court terme, de collaborateurs externes et de personnel des services généraux. Les recommandations indiquaient également la nécessité d'améliorer le processus d'évaluation des candidats par le biais d'un test écrit, compte tenu du risque

posé par l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA). Le Centre prévoit de mettre en œuvre ces recommandations au cours de l'année 2026.

- **Manuel de passation de marchés et plan annuel de passation de marchés (2024).** Outre la recommandation de l'auditeur interne mentionnée ci-dessus, l'auditeur externe a souligné la nécessité, pour le Centre, de mettre en place un manuel complet de passation des marchés qui reflète les règles et principes financiers, tels que le rapport qualité-prix, l'efficience, la transparence et la concurrence loyale, et fournit des orientations pratiques au personnel. Le rapport recommandait également la préparation de plans annuels de passation de marchés, l'amélioration de la gestion du répertoire des documents de passation de marchés et l'enregistrement des fournisseurs. Le Centre a bien progressé dans la finalisation d'un manuel de passation de marchés couvrant tous les domaines identifiés, qui sera publié et mis en œuvre en 2026.

- **Gestion des services de soutien aux participants (2023).** L'auditeur externe a souligné la nécessité d'élaborer un cadre politique complet comprenant des règles et des normes pour tous les services de soutien que le Centre offre à ses participants, quelle que soit la modalité d'apprentissage. Son rapport souligne également la nécessité pour le Centre de disposer d'un processus d'évaluation mieux intégré et coordonné de ses services de soutien, notamment en impliquant toutes les parties prenantes dans cette évaluation, afin de mesurer avec précision les résultats obtenus par rapport aux résultats escomptés. À cette fin, le Centre a intégré, dans l'examen de la qualité de la formation, y compris des personnes-ressources, l'élément du retour d'information des participants sur d'autres services de soutien, et les résultats sont mis à la disposition des programmes et des services généraux. Le Centre prévoit de développer un cadre politique complet maintenant que des changements ont été apportés, afin de mieux intégrer et de coordonner le processus d'évaluation dans le cadre du nouveau modèle d'entreprise du Centre. L'objectif du Centre, de garantir une évaluation transparente et complète afin de remédier aux éventuelles faiblesses dans ce domaine, demeure.

Questions qui ne sont plus considérées comme un risque important pour le contrôle interne

- **Manuel d'assurance qualité (2023).** L'auditeur externe a recommandé au Centre de mettre à jour son manuel d'assurance qualité afin d'y intégrer les évolutions des critères d'évaluation, des méthodologies, des outils et des approches, ainsi que d'autres domaines importants d'un processus d'évaluation, afin de promouvoir la cohérence, de renforcer la validité des évaluations, de permettre la comparaison des résultats d'évaluation et d'améliorer la qualité globale des activités de formation, l'objectif étant de garantir que l'évaluation des activités de formation est menée de manière systématique, solide et efficace. Cette recommandation a été mise en œuvre et l'état, y compris les preuves de la mise en œuvre, a été communiqué à l'auditeur externe.

Conclusion

Peu importe la qualité de leur conception, les contrôles internes présentent des limites inhérentes, notamment la possibilité d'un contournement prémédité, et ne peuvent donc fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue. L'efficacité des contrôles internes peut varier dans

le temps en raison de changements de conditions échappant au contrôle du Centre. Toutefois, je m'engage à développer et à améliorer de façon continue le système de contrôle interne afin de traiter les problèmes de contrôle en temps utile.

Sur la base de ce qui précède, je conclus qu'à ma connaissance et selon les informations dont je dispose, le Centre dispose d'un système de contrôle interne efficace et qu'il n'y a pas eu de faiblesses importantes au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers pour l'exercice 2025.

(Signé) Christophe Perrin
Directeur
Turin, 11 mars 2026

Approbation des états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Les états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction qui les a préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et sont conformes au Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail. Ils comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et les jugements de la Direction.

La gouvernance financière du Centre prévoit que les systèmes financiers et les contrôles internes soient examinés par le Bureau de l'audit interne et du contrôle de l'Organisation internationale du travail, par l'auditeur externe ainsi que par le Conseil. L'auditeur externe donne également son opinion sur les états financiers, qui figure dans la section ci-après.

Conformément à l'article 17.2 du Règlement financier, les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés et soumis ci-après au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail.

(Signé) Ephrem Zewdie Robele
Trésorier et chef des Services financiers
11 mars 2026

(Signé) Christophe Perrin
Directeur
11 mars 2026

Point appelant une décision

Le Conseil est invité à approuver les états financiers tels qu'ils sont présentés, conformément à l'article 17.2 du Règlement financier.

Chapitre I

Rapport de l'auditeur externe sur les états financiers.

Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre international de formation (le Centre) de l'Organisation internationale du travail, qui comprennent l'état de la situation financière (État I) au 31 décembre 2025, l'état de la performance financière (État II), l'état des variations de l'actif net/capitaux propres (État III), l'état des flux de trésorerie (État IV) et l'état de comparaison du budget et des montants réels (État V) pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que des notes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net/capitaux propres, de ses flux de trésorerie, de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons mené notre audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du Centre, conformément aux exigences de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces exigences. Nous estimons que les éléments probants de l'audit recueillis sont suffisants et adéquats pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et rapport de l'auditeur à leur sujet

La Direction est responsable des autres informations. Celles-ci comprennent les informations incluses dans le rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025, mais n'incluent pas les états financiers et notre rapport d'audit à ce sujet.

Notre position sur les états financiers ne couvre pas les autres informations. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer avec assurance sur celles-ci.

Notre responsabilité se limite, concernant l'audit des états financiers, à lire les autres informations et, ce faisant, à considérer si les autres informations sont substantiellement incohérentes avec les états financiers ou si nos connaissances obtenues pendant l'audit ou autrement apparaissent significativement erronées. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à une inexactitude significative de ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à ce sujet.

Responsabilités de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la poursuivre son activité et d'appliquer le principe comptable de la continuité des activités, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Les personnes en charge de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de rapport financier du Centre.

Responsabilités de l'auditeur concernant l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou à d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance élevé, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit permettra toujours de détecter les inexactitudes significatives qui pourraient exister. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou collectivement,

elles pourraient de manière vraisemblable influencer les décisions économiques des utilisateurs sur la base des présents états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. De même :

a) Nous identifions et évaluons les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous obtenons des éléments probants d'audit suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, l'omission intentionnelle, la fausse déclaration ou le contournement du contrôle interne. Nous obtenons une compréhension du contrôle interne relatif à l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre ;

b) Nous évaluons la pertinence des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations connexes fournies par la Direction ;

c) Nous tirons des conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation, par la Direction, du principe de continuité des opérations et, sur la base des éléments probants obtenus, s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport d'audit sur les informations fournies dans les états financiers à cet égard ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants d'audit obtenus jusqu'à la date du rapport de notre auditeur. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener le Centre à cesser la poursuite de son activité ;

d) Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, notamment les informations divulguées et si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière qui permette d'atteindre une présentation juste.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que nos conclusions importantes, y compris les déficiences importantes du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

De plus, à notre avis, les opérations du Centre dont nous avons eu connaissance ou qui ont été examinées au cours de notre audit, ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier du Centre.

Conformément à l'article 27 du Règlement financier du Centre, nous avons également publié un rapport complet sur notre audit du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail.



K Sanjay Murthy

Contrôleur et vérificateur général de l'Inde

1er avril 2026

États financiers
pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Centre international de formation de l'OIT

État de la situation financière au 31 décembre
(en milliers d'euros)

	Notes	2025	2024
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4**	42 043	36 772
Investissements	**5**	-	5 508
Créances	**6**	3 223	2 695
Créances sur l'OIT		3 469	4 215
Contributions à recevoir	**7**	4 114	4 976
Paiements anticipés		651	870
Autres actifs courants		47	68
		53 547	**55 104**
Actif non-courant			
Contributions à recevoir et avances aux fournisseurs	**7**	952	2 110
Immobilisations corporelles	**9.1**	8 697	8 540
Immobilisations incorporelles	**9.2**	28	37
		9 677	**10 687**
Total des actifs		**63 224**	**65 791**
Passif			
Passif courant			
Comptes créditeurs et charges à payer		3 244	3 719
Recettes différées	**10**	15 292	11 077
Avantages du personnel	**11**	1 841	1 686
		20 377	**16 482**
Passif non-courant			
Recettes différées	**10**	4 536	9 097
Avantages du personnel	**11**	1 273	1 256
		5 809	**10 353**
Total du passif		**26 186**	**26 835**
Actif net			
Réserve		2 000	2 000
Soldes cumulés		35 038	36 956
Total de l'actif net	**12**	**37 038**	**38 956**
Total du passif et de l'actif net		**63 224**	**65 791**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État de la performance financière pour l'exercice clôturé le 31 décembre
(en milliers d'euros)

	Notes	2025	2024
Recettes			
Services de formation et des services non liés à la formation		26 103	24 837
Contributions volontaires	**13**	16 977	16 440
Autres recettes	**14**	2 248	2 270
Gain de change et réévaluation, net	**15**	-	1 220
Recettes d'intérêts		782	1 101
Total recettes		**46 110**	**45 868**
Dépenses			
Salaires, avantages du personnel et autres frais de personnel	**15**	24 648	23 411
Contrats de sous-traitance	**15**	7 097	7 262
Dépenses générales d'exploitation	**15**	2 722	2 574
Voyages	**15**	2 971	2 430
Autres frais liés aux activités de formation et activités non liées à la formation	**15**	2 996	2 482
Entretien du terrain et des bâtiments	**15**	2 604	2 731
Fournitures	**15**	1 177	1 154
Dépréciation	**15**	802	899
Perte de change et réévaluation, net	**15**	2 882	–
Frais bancaires	**1**	76	73
Dépenses totales		**47 975**	**43 016**
Excédent net		**(1 865)**	**2 852**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des variations de l'actif net pour l'exercice clôturé le 31 décembre
(en milliers d'euros)

	Réserve	Soldes cumulés								Actif net
	Fonds de roulement	Fonds de fonctionnement	Fonds pour l'amélioration du campus	Fonds fiduciaire italien	Fonds de développement TIC	Fonds d'innovation	Fonds de financement des bourses	Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	Total des soldes cumulés	Total
Solde au 1 janvier 2025	**2 000**	**28 433**	**1 984**	**2 352**	**1 043**	**1 167**	**2 216**	**(239)**	**36 956**	**38 956**
Excédent net de 2025	–	(2 174)	190	(300)	104	(178)	493	-	(1 865)	**(1 865)**
Transfert d'immobilisations corporelles entre fonds	–	698	(661)	-	(33)	(4)	-	-	-	-
Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	–	-	-	-	-	-	-	(53)	(53)	**(53)**
Solde au 31 décembre 2025	**2 000**	**26 957**	**1 513**	**2 052**	**1 114**	**985**	**2 709**	**(292)**	**35 038**	**37 038**
Solde au 1 janvier 2024	**2 000**	**26 554**	**1 802**	**2 147**	**577**	**974**	**2 288**	**(256)**	**34 086**	**36 086**
Excédent net de 2024	**–**	**1 649**	**304**	**205**	**574**	**193**	**(72)**	**–**	**2 853**	**2 853**
Transfert d'immobilisations corporelles entre fonds	**–**	**230**	**(122)**	**–**	**(108)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**17**	**17**	**17**
Solde au 31 décembre 2024	**2 000**	**28 433**	**1 984**	**2 352**	**1 043**	**1 167**	**2 216**	**(239)**	**36 956**	**38 956**

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé le 31 décembre
(en milliers d'euros)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent net pour la période	(1 865)	2 852
Effet des taux de change sur la trésorerie	(2 612)	1 036
Postes sans effet sur la trésorerie :		
Dépréciation et amortissement	802	899
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	9	-
(Augmentation)/diminution des créances	(528)	1 029
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	2 020	(3 412)
(Augmentation)/diminution des créances envers/sur l'OIT	746	1 733
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés	219	(402)
(Augmentation)/diminution des autres actifs nets	21	14
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(475)	1 123
Augmentation/(diminution) des recettes différées	(346)	1 210
Augmentation/(diminution) du passif lié aux avantages du personnel	119	39
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation /1	**(1 890)**	**6 121**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(959)	(368)
Maturité des investissements	5 508	-
Acquisition d'investissements à court terme	-	(5 508)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	**4 549**	**(5 876)**
Effet des taux de change sur la trésorerie	**2 612**	**(1 036)**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**5 271**	**(791)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période	36 772	37 563
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période	**42 043**	**36 772**

/1 Les 1 456 euros d'intérêts reçus apparaissent sous « Excédent net pour la période » dans les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation (2024 : 942 euros).

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État de comparaison du budget et des montants réalisés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

(en milliers d'euros)

	Poste		Budget initial 2025[1]	Budget final 2025	Réalisé 2024	2025 Réalisé	Écart budgétaire 2025[2]	Budget initial et final 2024-25	Réalisé 2024-2025	Écart budgétaire 2024-25
I		**Recettes**								
		Services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation								
		Total recettes	29 765	29 765	28 188	29 444	(321)	58 940	57 632	(1 308)
		Dépenses directes	14 882	14 882	11 568	12 447	(2 435)	29 470	24 015	(5 455)
	10	**Contribution nette des services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation**	**14 883**	**14 883**	**16 620**	**16 997**	**2 114**	**29 470**	**33 617**	**4 147**
		Services multimédias								
		Recettes	1 262	1 262	623	578	(684)	2 500	1 201	(1 299)
		Dépenses directes	439	439	190	177	(262)	870	367	(503)
	11	**Contribution nette des services multimédias**	**823**	**823**	**433**	**401**	**(422)**	**1 630**	**834**	**(796)**
		Divers								
		Recettes	1 814	1 814	2 748	2 452	638	3 629	5 200	1 571
		Dépenses directes	420	420	278	293	(127)	840	571	(269)
	12	**Contribution nette de sources diverses**	**1 394**	**1 394**	**2 470**	**2 159**	**765**	**2 789**	**4 629**	**1 840**
II		**Contributions volontaires**								
		Organisation internationale du travail	5 043	5 043	5 555	5 755	712	10 086	11 310	1 224
		Gouvernement italien (ex-lege)	7 850	7 850	7 850	7 850	–	15 700	15 700	–
		Région Piémont (Italie)	–	–	12	24	24	–	36	36
		Gouvernement portugais	250	250	250	250	–	500	500	–
		Ville de Turin	180	180	180	180	–	360	360	–
	13	**Total des contributions volontaires**	**13 323**	**13 323**	**13 846**	**14 059**	**736**	**26 646**	**27 905**	**1 260**
		Contribution nette totale disponible pour couvrir les dépenses fixes, les imprévus et les investissements institutionnels	**30 422**	**30 422**	**33 369**	**33 616**	**3 193**	**60 535**	**66 985**	**6 451**
III		**Dépenses fixes**								
	14	Personnel inscrit au budget ordinaire	18 298	18 298	17 998	18 966	668	36 232	36 964	732
	15	Personnel inscrit au budget variable	3 022	3 022	2 715	2 805	(217)	5 985	5 520	(465)
	16	Contribution à l'Assurance-maladie après la cessation de service pour les retraités	757	757	1 097	1 136	379	1 500	2 233	733
	17	Consultants	567	567	884	811	244	1 135	1 695	560
	18	Coûts liés au campus	2 470	2 470	2 997	2 968	498	4 940	5 965	1 025
	19	Sécurité	445	445	470	481	36	890	951	61
	20	Frais généraux d'exploitation	410	410	540	630	220	820	1 170	350
	21	Missions et représentation	245	245	261	342	97	490	603	113
	22	Gouvernance	341	341	271	380	39	682	651	(31)
	23	Frais liés aux technologies de l'information	1 673	1 673	2 038	1 556	(117)	3 347	3 594	247
	24	Dépréciation des immobilisations corporelles	682	682	715	663	(19)	1 364	1 378	14
		Total des dépenses fixes	**28 910**	**28 910**	**29 986**	**30 738**	**1 828**	**57 385**	**60 724**	**3 339**
IV	25	**Imprévus**	**312**	**312**	**–**	**–**	**(312)**	**750**	**–**	**(750)**
V		**Investissements institutionnels**								
	26	Innovation	200	200	500	400	200	400	900	500
	27	Technologies de l'information et de la communication	150	150	650	450	300	300	1 100	800
	28	Bourses	600	600	800	1 200	600	1 200	2 000	800
	29	Améliorations du campus	250	250	630	250	-	500	880	380
		Total des investissements institutionnels	**1 200**	**1 200**	**2 580**	**2 300**	**1 100**	**2 400**	**4 880**	**2 480**
		Total des dépenses fixes, imprévus et investissements institutionnels	**30 422**	**30 422**	**32 566**	**33 038**	**2 616**	**60 535**	**65 604**	**5 069**

			Budget initial 2025[/1]	Budget final 2025	Réalisé 2024	2025 Réalisé	Écart budgétaire 2025[/2]	Budget initial et final 2024-25	Réalisé 2024-2025	Écart budgétaire 2024-25
		Excédent avant utilisation des excédents des exercices précédents	–	–	**803**	**578**	**578**	–	**1 381**	**1 381**
VI	30	Utilisation des excédents des exercices précédents	–	–	–	–	-	–	–	
		EXCÉDENT BUDGÉTAIRE[/3]	–	–	**803**	**578**	**578**	–	**1 381**	**1 381**

[/1] Le budget initial de 2025 représente :

- 50 pour cent du budget biennal approuvé pour les contributions volontaires, les recettes diverses et les dépenses directes, toutes les dépenses fixes à l'exception des dépenses liées au personnel du budget ordinaire (RB) et du budget variable (VB) ainsi que les dépenses en assurance-maladie après la cessation de service des retraités du Centre ;
- Environ 50,5 pour cent du budget approuvé pour les recettes et les dépenses directes des services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation, les recettes liées au multimédia et les dépenses directes, les dépenses liées au personnel du budget ordinaire (RB) et du budget variable (VB), les dépenses d'assurance-maladie après la cessation de service des retraités du Centre et environ 42 pour cent de la provision pour imprévus.

[/2] Les écarts budgétaires sont expliqués dans la section Gestion, discussion et analyse des comptes 2025.

[/3] Conformément à l'article 7(4) du Règlement financier.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

Notes aux états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

(en milliers d'euros)

Note 1 – Objectifs, activités et autres informations

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (« le Centre ») a été établi par le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT) et le gouvernement italien en 1964. L'objectif du Centre, conformément aux principes énoncés dans le préambule de la Constitution de l'OIT et dans la Déclaration de Philadelphie, est de fournir aux acteurs du monde du travail, directement et par l'intermédiaire des membres de l'OIT, un accès à des services de renforcement des capacités renforcés par les technologies numériques afin de promouvoir la justice sociale par l'intermédiaire du travail décent. Ses activités sont élaborées dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Conformément au Statut du Centre tel qu'adopté par le Conseil d'administration de l'OIT, les fonds et actifs du Centre sont comptabilisés séparément de l'actif de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Le Centre est financé par les contributions volontaires du budget ordinaire de l'OIT et du gouvernement italien ainsi que par les recettes gagnées grâce aux services de renforcement des capacités qu'il fournit. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre sont consolidés dans ceux de l'OIT. En cas de dissolution du Centre, le Conseil d'administration de l'OIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer de l'actif et du solde restant du Centre.

Le Centre est dirigé par un Conseil présidé par le Directeur général de l'OIT. Le Conseil est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration de l'OIT. Le Conseil se réunit deux fois par an. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par le Centre pour leurs services. Toutes les deuxièmes années, le Conseil adopte, lors de sa réunion d'octobre, le programme et le budget conformément au Règlement financier du Centre. Conformément à l'article 17 du Règlement financier du Centre, le Bureau du Conseil, sur délégation du Conseil, adopte les états financiers au mois de mai.

Les états financiers du Centre, établis annuellement, sont audités par l'auditeur externe de l'OIT.

Le siège du Centre est à Turin en Italie. Conformément à l'accord complémentaire relatif aux privilèges et immunités du Centre conclu avec le gouvernement italien, le Centre est exempté de la plupart des taxes et droits de douane imposés par le gouvernement italien.

Note 2 – Méthodes comptables

Base de préparation et de présentation

Les états financiers du Centre ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et respectent toutes les normes en vigueur au 31 décembre 2025.

L'exercice financier du Centre, à des fins budgétaires, est une période biennale constituée de deux années civiles consécutives. Les états financiers sont préparés tous les ans.

La monnaie de fonctionnement et de présentation du Centre est l'euro (€).

Les états financiers sont, sauf indication contraire, exprimés en milliers d'euros (€).

Principales méthodes comptables

Opérations en monnaie étrangère

Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autres que l'euro sont converties au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction. Ces taux se rapprochent des taux du marché.

Les soldes des éléments d'actif et de passif maintenus dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies applicable à la date de clôture, qui correspond approximativement au taux du marché. Les différences de taux de change résultant du règlement de ces éléments et les gains ou pertes non réalisés résultant de la réévaluation de ces éléments d'actif et de passif sont comptabilisés en tant que gains (ou pertes) de change et réévaluation, nets, dans l'état de la performance financière.

Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les investissements, les créances et les contributions à recevoir. Les passifs financiers comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer.

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit :

Actif/passif	Catégorie d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Investissements	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Contributions à recevoir	Coût amorti
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût amorti

Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur, puis évalués au coût amorti. La classification des actifs

financiers est définie sur la base du modèle de gestion des actifs financiers du Centre et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Décomptabilisation

Un actif financier est radié de l'état de la situation financière quand, et seulement quand, les droits contractuels sur la trésorerie de cet actif financier expirent ou sont levés. Un passif financier est supprimé quand, et seulement quand, il est éteint.

Dépréciation

Lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier, une provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée sur la base de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie que le Centre s'attend à recevoir. Les provisions pour dépréciation sont comptabilisées dans les dépenses générales de fonctionnement de l'état de la performance.

Pour les actifs financiers considérés comme présentant un faible risque de crédit, le Centre applique une approche simplifiée qui consiste à comptabiliser une provision pour pertes sur la base des pertes de crédit attendues sur la durée de vie des actifs financiers. La provision est basée sur l'expérience historique des pertes de crédit, ajustée en fonction de facteurs prospectifs spécifiques aux débiteurs et à l'environnement économique. Les passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit de l'encaisse, des comptes bancaires et des dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Investissements

Les investissements sont répertoriés en tant qu'actif courant et actif non-courant en fonction des échéances des objectifs d'investissement. Si la période est d'un an ou moins, ils sont répertoriés en tant qu'actif courant et, sur des périodes plus étendues, en tant qu'actif non-courant. Les recettes réalisées à partir des investissements sont comptabilisées dans les recettes d'intérêts dans l'état de la performance financière.

Créances

Les créances proviennent essentiellement des activités de formation et activités non liées à la formation, ainsi que des services multimédias et des autres sources de recettes. Elles sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et qu'elles peuvent être mesurées de manière fiable.

Contributions à recevoir

Les contributions à recevoir correspondent à des contributions volontaires destinées à financer les activités entreprises par le Centre et à financer divers travaux de rénovation de ses installations. Ce sont des fonds à recevoir sur la base d'accords signés concernant des activités futures et des projets de rénovation qui sont soumis à des conditions de performance spécifiques et pour lesquels il existe un passif correspondant. Elles sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et qu'elles peuvent être mesurées de manière fiable.

Créances sur/envers l'OIT

Le Centre possède, avec son entité de contrôle, l'OIT, un compte courant pour les transactions dues à l'OIT ou dues par l'OIT. Cela comprend les frais de personnel et les débours pour les activités de formation ainsi que d'autres types d'opérations encourus par l'OIT, à la fois dans les bureaux extérieurs et au siège de l'OIT, pour le compte du Centre, ainsi que les versements effectués par le Centre à l'OIT. Le solde net de change dû par l'OIT ou dû à l'OIT est reflété dans l'état de la situation financière.

Stocks

Les stocks comprennent les biens achetés pour être revendus dans la boutique du Centre ainsi que les fournitures de formation utilisées dans le cadre des activités du Centre et comptabilisées au prix coûtant, dans le cadre des dépenses directes liées à ces activités. Il s'agit notamment de cahiers, de stylos et de blocs-notes. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks sont présentés sous le poste : Autres actifs courants.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés conformément à la norme IPSAS 43 sur les contrats de location, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025. Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif identifié pendant une période donnée en échange d'une contrepartie.

À la date d'entrée en vigueur d'un contrat de location, le Centre comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur, pour lesquels les paiements au titre de la location sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Le passif lié aux contrats de location est évalué à la valeur actuelle des loyers pas encore payés, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, lorsque ce taux ne peut être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal du Centre. Les actifs liés aux droits d'utilisation sont initialement évalués à leur coût et ultérieurement à l'aide du modèle du coût historique.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée de vie utile de l'actif sous-jacent et sont soumis à une dépréciation conformément à la norme IPSAS 21 relative à la dépréciation des actifs non générateurs de trésorerie.

Le passif lié aux contrats de location est ensuite augmenté des charges d'intérêt et réduite des paiements effectués au titre des locations.

Les actifs liés aux droits d'utilisation et les passifs liés aux contrats de location sont présentés séparément dans l'état de la situation financière. La dépréciation des actifs liés au droit d'utilisation et les charges d'intérêt sur les passifs liés aux contrats de location sont présentés séparément dans l'état de la performance financière.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Cela englobe les biens, les améliorations locatives et les immobilisations incorporelles, qui sont évalués à leur coût historique et amortis de façon linéaire sur la durée de vie utile, comme suit :

Classe / Sous-classe	Durée de vie utile estimée (années)
Véhicules	
Équipements de transport	5
Équipement	
Équipements de bureau	5
Équipement technique	5
Matériel informatique	5
Autre type d'équipements	
Équipement technique	10
Équipements résidentiels et de cuisine	10
Mobilier et agencements	
Mobilier et agencements de bureau	10
Mobilier et agencements résidentiels	10
Améliorations locatives	
Améliorations locatives	La plus petite entre 15, ou 30 et la durée du contrat de location
Travaux en cours, améliorations locatives	Aucune
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations incorporelles, logiciels acquis à l'extérieur	5
Immobilisations incorporelles, logiciels acquis en interne	5

Dépréciation

Les actifs non générateurs de trésorerie, y compris les immobilisations corporelles, les améliorations locatives et les immobilisations incorporelles, ne sont pas détenus en vue d'une vente future. Tous les actifs non financiers font l'objet d'un examen de dépréciation au moins une fois par an afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Des provisions pour pertes sont établies pour comptabiliser la dépréciation, le cas échéant.

Recettes différées

Les recettes différées sont des sommes reçues ou à recevoir sur la base d'accords signés avec les donateurs et les sponsors concernant des futures activités de renforcement des capacités ou des travaux de rénovation soumis à des conditions spécifiques de performance. Ils sont comptabilisés en tant que recettes lorsque l'obligation de performance du Centre en matière de fourniture des services correspondants est remplie. Les accords prévoyant des montants à recevoir dans un délai de douze mois ou plus à compter de la

date de clôture sont comptabilisés en tant que passif non-courant et sont escomptés selon le taux d'actualisation basé sur des obligations d'entreprises de première qualité.

Avantages du personnel

Le Centre comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel :

1. Avantages à court terme : avantages qui deviennent dus dans les douze suivant la fin de l'exercice pendant lequel les services donnant droit à ces avantages ont été rendus. Ils englobent les avantages suivants :

 - congés cumulés : les absences rémunérées cumulées, telles que les congés annuels et les périodes compensatoires, sont comptabilisées comme dépense et passif au fur et à mesure que les employés acquièrent les droits. Conformément au Statut du personnel, les fonctionnaires ont droit à un congé annuel de 30 jours ouvrables par an. Les fonctionnaires peuvent accumuler jusqu'à 60 jours ouvrables, qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés à la date de clôture a été calculé en multipliant le nombre effectif de jours cumulés par chaque membre du personnel par le salaire de base majoré de l'ajustement de poste pour le personnel éligible et par le salaire de base majoré de la prime pour connaissances linguistiques pour le personnel des services généraux. L'incidence n'étant pas significative, la part non-courante du passif n'est pas escomptée ;
 - congés non cumulés : en ce qui concerne les absences rémunérées non cumulées, telles que les absences pour maladie et maternité, elles sont comptabilisées en tant que dépenses au moment de l'absence ;
 - congés dans les foyers : conformément au Statut du personnel, les fonctionnaires qui ne sont pas recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage dans leur pays d'origine, la deuxième année civile après l'année de leur engagement initial, puis tous les deux ans. Il existe un passif lié à la valeur des droits aux congés dans les foyers qui ont été acquis par les fonctionnaires mais qui n'ont pas été pris à la date de clôture. La valeur des droits acquis à ce titre et exigibles à la date de clôture a été calculée sur la base des dépenses effectives engagées à ce titre l'année dernière et ajustée pour tenir compte de la hausse du prix ; et
 - autres avantages : les autres avantages du personnel sont comptabilisés comme faisant partie de la masse salariale et un passif est enregistré à la fin de l'année si un montant reste impayé. Ces avantages englobent la prime de non-résidence, la prime de famille, la prime d'ajustement de poste, l'allocation pour frais d'études et la prime pour connaissances linguistiques.

2. Avantages après la cessation de service :

 - Dépenses de voyage de rapatriement et de déménagement

 Les fonctionnaires du Centre, leur conjoint et leurs enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. Le passif est estimé par un actuaire indépendant et selon la méthode des unités de crédit projetées. Les intérêts et le coût des services réels sont comptabilisés dans l'état de la performance financière en tant que composante des salaires, avantages du personnel et autres frais de personnel. Les gains ou pertes actuariels résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience sont directement comptabilisés dans l'actif net ;
 - Primes de rapatriement et indemnités de cessation de service

 Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires des services généraux ont droit à une indemnité de fin de service lors de la fin du contrat ou de la promotion à la catégorie des services organiques ou aux catégories supérieures. Les fonctionnaires qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à

la cessation de service s'ils ont accompli au moins cinq années de service ininterrompu hors de leur pays d'origine. Le passif est calculé par un actuaire indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées et est indiqué dans les notes aux états financiers.

Le Centre ne comptabilise aucun passif au titre des indemnités de cessation de service ni des primes de rapatriement. En mars 1980, le Conseil d'administration de l'OIT a décidé qu'à compter du 1er juillet 1980, les paiements au titre d'indemnités de cessation de service et primes de rapatriement versés aux fonctionnaires du Centre seraient financés par le Fonds des indemnités de fin de contrat détenu par l'OIT et que le Centre verserait une contribution mensuelle à ce fonds. Comme aucun accord officiel relatif à la facturation au Centre du coût net de cet avantage n'a été conclu, le Centre enregistre les indemnités de cessation de service et primes de rapatriement sur une base de cotisations définies. Outre le paiement des contributions directes à l'OIT, qui est comptabilisé en charges sur une base continue, un passif n'est comptabilisé que si la contribution mensuelle à l'OIT au titre des services rendus par les employés reste impayée à la date d'établissement du rapport.

- Assurance maladie après la cessation de service

 Les fonctionnaires et leurs personnes à charge ont droit à des prestations de protection de la santé quand ils quittent le service à l'âge de 55 ans ou plus avec au moins dix ans de service dans une agence du système des Nations Unies et qu'ils ont bénéficié de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. La caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel est un avantage multi employeur à prestations définies qui fournit une couverture médicale à tous les membres du personnel, aux fonctionnaires retraités et à leurs personnes à charge. Le Centre est un des membres qui participent à cette Caisse. Les fonctionnaires versent une contribution mensuelle à la Caisse, complétée par une contribution équivalente des organisations participantes. Depuis 2021, l'OIT verse au Centre, pour ses retraités, une contribution volontaire égale au coût annuel encouru par le Centre pour ses retraités.

 Le passif est calculé par un actuaire indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées et est indiqué dans les notes aux états financiers.

- Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

 À travers l'OIT, le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour offrir aux employés des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan à prestations définies, financé par plusieurs employeurs. Conformément à l'article 3 (b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les agences spécialisées et toute autre organisation internationale et intergouvernementale qui applique le régime commun des salaires, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des agences spécialisées.

 Le plan expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des autres organisations affiliées au fonds, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les obligations, les actifs du plan et les passifs aux organisations individuelles qui y participent. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre, à travers l'OIT et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, ne sont pas en mesure d'identifier, de façon suffisamment fiable à des fins comptables, la part proportionnelle des obligations au titre de prestations définies du Centre, les actifs du plan et les coûts qui y sont associés. De ce fait, le Centre traite ce plan comme s'il s'agissait d'un plan à contributions définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS concernant les avantages du personnel. Les

contributions au plan versées par le Centre au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des salaires, avantages du personnel et autres frais de personnel dans l'état de la performance financière. Le passif est indiqué dans les notes aux états financiers.

Créditeurs et charges à payer

Il s'agit du passif lié aux biens et aux services reçus pendant l'exercice mais non payés à la date de clôture.

Recettes des opérations avec contrepartie directe

1. Autres recettes : les autres recettes englobent les recettes qui proviennent de l'utilisation à court terme des installations résidentielles et de formation par des organismes externes, le recouvrement de coûts liés aux espaces communs d'autres organismes occupant le campus et d'autres recettes de moindre importance. Les recettes sont comptabilisées lorsque les services sont fournis.
2. Recettes d'intérêts : les recettes d'intérêts générées par des comptes épargne et des placements à court terme sont comptabilisées lorsque le Centre les a gagnées, sur une base pro rata temporis qui tient compte du rendement effectif.

Recettes des opérations sans contrepartie directe

1. Contributions volontaires : elles sont octroyées afin de financer les opérations générales du Centre, les améliorations du campus et les activités de renforcement des capacités. Ces contributions ne sont assorties d'aucune stipulation telle que la « condition » de remboursement des fonds qui n'auraient pas été dépensés aux fins prévues. Elles sont comptabilisées comme des actifs et des recettes quand il est probable que la contribution soit perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable.
2. Biens et services en nature : le Centre ne comptabilise pas les services en nature dans les états financiers. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception.
3. Services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation : les accords relatifs aux activités de formation et activités non liées à la formation sont financés par des contributions volontaires non-conditionnelles qui soutiennent les opérations du Centre. Ces accords sont considérés comme des opérations sans contrepartie parce que les deux parties ne tirent pas de bénéfice direct plus ou moins égal. Les activités de formation et activités non liées à la formation qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisées comme des recettes à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, y compris l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme un élément d'actif (contributions à recevoir) et un élément de passif (recettes différées) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et les recettes sont comptabilisées sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité.
4. Contrats de location simple avec d'autres agences des Nations Unies : ils englobent les recettes des contrats de location passés avec d'autres agences des Nations Unies, incluant leur utilisation des installations du Centre. Ces contrats sont considérés comme des contrats de location simple, en ce sens qu'ils ne transfèrent pas substantiellement tous les risques de propriété au locataire et sont résiliables. Les paiements des loyers sont des loyers conditionnels car ils sont basés sur les coûts encourus par le Centre

pour les espaces communs et recouverts sur la base de l'espace qu'ils occupent ou du niveau du personnel.

Actifs éventuels

Le Centre ne comptabilise pas les actifs éventuels, mais fournit, dans les notes aux états financiers, les détails d'un actif possible dont l'existence dépend de l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Les actifs éventuels sont évalués régulièrement afin d'assurer que les développements se reflètent de manière appropriée dans les états financiers. S'il est devenu virtuellement certain qu'une entrée d'avantages économiques ou de potentiel de services découlera de contributions volontaires et d'activités et si le montant de cet actif peut être calculé de manière fiable, l'actif et les recettes correspondantes sont comptabilisés dans les états financiers pour l'exercice pendant lequel le changement intervient.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont présentés quand une éventuelle obligation est incertaine mais, peut être quantifiée, ou lorsque le Centre a une obligation réelle, mais qu'il ne peut pas estimer la sortie de fonds de manière fiable.

Des provisions sont comptabilisées relativement à des passifs éventuels lorsque le Centre a une obligation légale réelle ou potentielle, découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision est la meilleure estimation de la valeur actuelle des dépenses requises pour l'éteindre à la date d'établissement du rapport.

Information sectorielle

Le Centre est une entité avec un unique objectif, qui consiste à fournir des services de renforcement des capacités en appui au mandat de l'OIT. Par conséquent, il est considéré comme un secteur unique et aucune note sectorielle n'a été présentée.

Jugements significatifs et sources des incertitudes relatives aux estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS exige de la Direction qu'elle formule des jugements, des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés. Les jugements et les estimations importants pour les états financiers du Centre incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour pertes. Les estimations sont également utilisées pour calculer les avantages du personnel. Les résultats réalisés peuvent différer de ces estimations. Les changements affectant les estimations sont repris dans la période à laquelle ils sont connus.

La dépréciation des immobilisations corporelles se calcule sur la base de la durée de vie utile estimée de l'actif, soit la période au cours de laquelle l'actif devrait être disponible en vue d'une utilisation par le Centre. Elle est révisée chaque année.

La provision pour pertes est déterminée en estimant les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des investissements, ainsi que des créances. Elle est définie comme étant la moyenne pondérée des pertes de crédit dans le cadre des risques respectifs d'une défaillance. L'estimation est basée sur toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sans coûts ou efforts excessifs.

Le calcul de la provision pour les dépenses de voyage de rapatriement et de déménagement s'appuie sur des estimations importantes qui reposent sur les prix réels disponibles et le poids d'expédition maximum autorisé par le Statut du personnel. Les provisions sont mesurées par un actuaire indépendant et comportent diverses hypothèses.

Note 3 – Nouvelles normes comptables

Nouvelles normes comptables déjà publiées mais pas encore en vigueur

- Le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) a publié plusieurs nouvelles normes qui sont entrées en vigueur pour l'exercice financier commençant le 1er janvier 2025.
- IPSAS 43 - Contrats de location : le Centre a adopté cette norme avec une date d'application initiale au 1er janvier 2025 en utilisant, le cas échéant, l'approche rétrospective modifiée, en vertu de laquelle l'effet cumulé de l'application initiale est comptabilisé dans l'actif net à la même date. Les détails des changements de méthodes comptables sont présentés ci-dessous :
 - Définition d'un contrat de location : auparavant, le Centre déterminait, au début du contrat, si un accord était ou contenait un contrat de location en vertu de la norme IPSAS 13. Selon la norme IPSAS 43, cette évaluation est basée sur la définition d'un contrat de location, comme expliqué dans la note 2 dans les principales méthodes comptables. Lors du passage à la norme IPSAS 43, la définition d'un contrat de location selon la norme IPSAS 43 a été appliquée à tous les contrats existant au 1er janvier 2025 ou conclus ultérieurement.
 - En tant que locataire : auparavant, les méthodes comptables du Centre classaient les contrats de location en tant que contrats de location d'exploitation ou de location-financement en fonction de l'évaluation du transfert au Centre de la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent. En vertu de la norme IPSAS 43, le Centre est tenu de comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les passifs liés aux contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'équipements de faible valeur, pour lesquels le Centre a décidé d'appliquer des exemptions en matière de comptabilisation. Toutes les transactions de location effectuées en 2025 entraient dans la catégorie des contrats à court terme ou des contrats de faible valeur, auxquels les exemptions s'appliquaient.
 - En tant que bailleur : le Centre n'est pas tenu de procéder à des ajustements lors du passage à la norme IPSAS 43 pour les contrats de location dans lesquels il agit en tant que bailleur, le cas échéant, à l'exception d'une sous-location. En 2025, le Centre n'a pas effectué de transaction de location où il a agi en tant que bailleur. Il n'avait pas non plus de contrats de sous-location.
- IPSAS 44 : actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, qui entrera en vigueur en 2025, n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Centre.
- **IPSAS 45 : immobilisations corporelles** et **IPSAS 46 : évaluation** ont été mises en œuvre avec une date d'application initiale au 1er janvier 2025. IPSAS 45 remplace IPSAS 17 : immobilisations corporelles. Elle a été appliquée de manière rétrospective, ce qui signifie que l'effet cumulé de la comptabilisation initiale est comptabilisé dans l'actif net au 1er janvier 2025 plutôt que de retraiter la période comparative. La norme

IPSAS 46 est appliquée de manière prospective à partir de la date d'entrée en vigueur. Les détails des changements de méthodes comptables sont présentés ci-dessous :

- Pour l'évaluation initiale des actifs acquis dans le cadre d'opérations sans contrepartie, l'IPSAS 45 remplace la terminologie de la juste valeur par celle du coût présumé, déterminé par la valeur actuelle, à la date d'acquisition, afin de se conformer aux principes d'évaluation initiale de l'IPSAS 46. Il n'y a pas de changement pour l'évaluation initiale des actifs acquis par le biais de transactions d'échange.
- Après la comptabilisation initiale, la norme IPSAS 45 Immobilisations corporelles permet de choisir une méthode pour l'évaluation ultérieure des immobilisations corporelles. Le Centre applique le modèle du coût historique, précédemment appelé modèle du coût, selon lequel les actifs sont évalués à leur coût moins la dépréciation cumulée et les pertes de valeur cumulées.
- Bien que la norme IPSAS 45 introduise un modèle de valeur actuelle, comprenant la juste valeur pour les actifs détenus principalement pour leur capacité financière et la valeur opérationnelle actuelle pour les actifs détenus principalement pour leur capacité opérationnelle, le Centre n'a pas choisi d'appliquer un modèle d'évaluation de la valeur actuelle. Les immobilisations corporelles du Centre sont détenues principalement pour soutenir la prestation de services de formation et administratifs et le modèle du coût historique continue de fournir des informations pertinentes et fiables aux fins de l'établissement des rapports financiers.
- La norme IPSAS 45 exige la comptabilisation des actifs patrimoniaux qui répondent à la définition des immobilisations corporelles et qui satisfont aux critères de comptabilisation des actifs, ce qui était facultatif dans la norme précédente. Bien que cela n'ait pas entraîné la comptabilisation d'actifs patrimoniaux au Centre, la politique comptable est révisée pour préciser que la comptabilisation des actifs patrimoniaux dépend de leur capacité à produire des avantages économiques ou un potentiel de service pour les opérations de l'Organisation.

- IPSAS 47 - Recettes : Cette nouvelle norme est une source unique d'orientations en matière de comptabilisation des recettes dans le secteur public, qui présente deux modèles comptables fondés sur l'existence d'un accord contraignant. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date, son application anticipée étant autorisée. Elle sera mise en œuvre le 1er janvier 2026 et aura un impact limité sur l'état de la situation financière du Centre.
- IPSAS 48 - Charges liées aux transferts : Cette nouvelle norme fournit des orientations comptables pour les charges liées aux transferts, qui représentent une part importante des dépenses pour de nombreuses entités du secteur public. La date d'application effective concerne les périodes annuelles commençant le 1er janvier 2026 ou après, avec une application anticipée autorisée pour les entités qui appliquent la norme IPSAS 47 - Recettes, à la date d'application initiale de la présente norme ou avant. Elle sera mise en œuvre le 1er janvier 2026 et n'aura aucun impact sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 49 - Régimes de retraite : Cette nouvelle norme établit des exigences complètes en matière de comptabilité et d'élaboration de rapports pour les états financiers des régimes de retraite, dont les participants sont des employés actuels et anciens du secteur public ainsi que d'autres membres éligibles. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date, son application anticipée étant autorisée. Elle sera mise en œuvre le 1er janvier 2026 et n'aura aucun impact sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 50 - Exploration et évaluation de ressources minérales et frais de découverture dans la phase de production d'une mine à ciel ouvert (amendements à l'IPSAS 12) : Cette nouvelle norme fournit des orientations pour l'exploration et l'évaluation des

ressources minérales. Cela comprend les exigences en matière d'évaluation, de présentation et d'information pour les actifs d'exploration et d'évaluation comptabilisés et pour comptabiliser les avantages qui peuvent découler de l'activité d'enlèvement des déchets d'une mine à ciel ouvert, connue sous le nom de « stripping » (découverture). Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date, son application anticipée étant autorisée. Elle sera mise en œuvre le 1er janvier 2027 et n'aura aucun impact sur les états financiers du Centre.

Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Dollar des États-Unis (équivalent €)	Euro	2025	2024
Comptes courants et trésorerie en caisse	24 223	17 820	42 043	26 692
Dépôts à terme - 3 mois	-	-	-	10 080
Total trésorerie	**24 223**	**17 820**	**42 043**	**36 772**

Sur le montant total de la trésorerie détenu en 2025, 17 820 euros l'étaient en euros (2024 - 24 501 euros) et le solde était détenu en dollars des États-Unis, équivalent de 24 223 euros (2024 - 12 271 euros).

Le solde de trésorerie comprend un montant de 13 447 euros (2024 - 14 662 euros) avec des restrictions, car il doit être utilisé pour les services de renforcement des capacités ainsi que pour la rénovation de deux pavillons sur le campus, Americas2 et Italy, conformément aux conditions appliquées par les donateurs. Ce montant représente 2 052 euros, 7 611 euros et 3 785 euros, concernant respectivement les services de renforcement des capacités, la rénovation du Pavillon Americas2 et du Pavillon Italy.

Bien que la trésorerie et les équivalents de trésorerie soient soumis aux exigences de la norme IPSAS 41 en matière de pertes de crédit attendues, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée, car le Centre n'a pas identifié de pertes de crédit.

Note 5 – Investissements

Le Centre investit dans des dépôts à terme allant de 6 mois à un an avec ou sans préavis avec ses institutions bancaires actuelles. Ceci est conforme à la politique d'investissement du Centre.

Le coût amorti à la date du rapport est le suivant :

	2025	2024
Dépôt à terme de 6 mois	-	5 508

Les mouvements des investissements au cours de la période de rapport sont les suivants :

	2025	2024
Coût amorti au 1er janvier	5 508	–
Maturité des investissements au cours de la période	(5 508)	
Nouveaux investissements pendant la période	-	5 508
Coût amorti au 31 décembre	-	**5 508**

Bien que les investissements soient soumis aux exigences de la norme IPSAS 41 en matière de pertes de crédit attendues, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée, car le Centre n'a pas identifié de pertes de crédit.

Note 6 – Créances

	2025	2024
Créances courantes		
Créances provenant de la facturation de services de formation et de services non liés à la formation	3 010	1 868
Autres créances	246	923
Moins : provision pour pertes	(33)	(96)
Total créances nettes courantes	**3 223**	**2 695**

Toutes les créances nettes courantes ci-dessus se rapportent à des transactions sans contrepartie.

	2025	2024
Mouvements de la provision pour pertes de crédit		
Solde au 1er janvier	96	121
Montants impossibles à collecter et radiés en cours d'exercice	(7)	(55)
Révision de la provision pour pertes effectuée au cours de l'année	(56)	30
Solde au 31 décembre	**33**	**96**

Note 7 – Contributions à recevoir

	2025	2024
Courant		
Contributions volontaires à recevoir pour des accords de services de renforcement des capacités, dues au cours de l'année suivante	4 114	4 976
Contributions volontaires à recevoir pour la rénovation des accords d'infrastructure du campus, dues au cours de l'année suivante	–	–
Total des contributions nettes courantes à recevoir	**4 114**	**4 976**
Non courant		
Contributions volontaires à recevoir au titre des contrats de service de renforcement des capacités, dues après le 31 décembre 2026	952	2 110
Total des contributions nettes non-courantes à recevoir	**952**	**2 110**

Toutes les contributions à recevoir ci-dessus portent sur des opérations sans contrepartie financière.

Il n'y a pas de provision pour perte pour les soldes restants car ils sont exclus conformément à la norme IPSAS 41, un passif correspondant étant enregistré dans les recettes différées.

Note 8 – Instruments financiers

Les activités sont soumises à divers risques financiers : risque de marché, risque lié au crédit et risque lié à la liquidité. Le Centre se concentre sur ces risques et cherche à minimiser leurs potentiels effets sur la performance financière. La gestion des risques financiers est menée conformément à la politique d'investissement, au Règlement financier et au cadre de gestion des risques de l'entreprise. En 2025, il n'y a pas eu de changements liés à l'objectif, aux politiques et aux procédures de gestion de ces risques. Il n'y a pas non plus eu de changements significatifs de ces risques et des niveaux de risque par rapport à ceux identifiés en 2024.

Risque de marché

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : risque lié au change, risque lié au taux d'intérêt et autre risque lié au prix.

Risque lié au change

C'est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le Centre est exposé à un risque lié au change sur les transactions en monnaie autre que l'euro, principalement lié aux transactions en dollars américains. Ce risque est géré en convertissant les euros en monnaie nécessaire en fonction des besoins anticipés et en tenant compte des prévisions en matière de taux d'intérêt et de taux de change. Pour des montants importants, les meilleurs taux sont recherchés auprès de diverses institutions bancaires.

L'exposition nette au risque de change du dollar des États-Unis au 31 décembre est la suivante :

	2025 Dollar des États-Unis	2025 équivalent en €	2024 Dollar des États-Unis	2024 équivalent en €
Trésorerie	28 498	24 223	12 520	12 271
Investissements	-	-	6 000	5 508
Créances	909	778	289	277
Créances sur l'OIT	1 327	1 128	3 178	3 051
Comptes créditeurs et charges à payer	(132)	(112)	(151)	(139)
Exposition nette	**30 602**	**26 017**	**21 836**	**20 968**

Sur la base de l'exposition nette au 31 décembre 2025 et en supposant que toutes les autres variables restent constantes, une variation hypothétique de 5 pour cent du dollar des États-Unis par rapport à l'euro entraînerait une augmentation ou une diminution des résultats nets de 1 300 euros (2024 : 1 048 euros) soit 5 pour cent (2024 : 5 pour cent).

Risque lié au taux d'intérêt

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances, n'en paie pas sur ses dettes et n'a pas d'emprunts. Toutefois, le Centre tient des comptes d'épargne et d'investissements. Il est donc sujet à la fluctuation des taux d'intérêt. Le risque lié au taux d'intérêt est négligeable.

Autre risque lié au prix

C'est le risque lié à la fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers causée par des variations des prix du marché autres que celles dues au risque lié au taux d'intérêt ou au risque lié au change.

À la date du rapport, le Centre ne dispose d'aucun placement en actions pouvant l'exposer à ce risque.

Risque lié à la liquidité

Le risque lié à la liquidité, également appelé risque de financement, est le risque que le Centre ait du mal à faire face à ses obligations financières. Le Centre gère le risque lié à la liquidité afin de s'assurer qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements en surveillant en permanence les flux de trésorerie réalisés et estimés.

Les comptes créditeurs sont, en moyenne, dus sous 13 jours (2024 : 19 jours).

Conformément au Règlement financier, un Fonds de roulement est maintenu et peut servir temporairement à financer les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires et les autres recettes et, dans des circonstances exceptionnelles, pour répondre aux urgences. À la date du rapport, le solde du Fonds de roulement s'élevait à 2 millions d'euros (2024 : 2 millions d'euros).

Risque de crédit

C'est le risque qu'une partie d'un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Le Centre est exposé à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses investissements et ses créances.

Le Centre investit les fonds excédentaires de façon à gagner une recette financière, l'objectif étant de maintenir la sécurité et de préserver son capital, d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de flux de trésorerie et d'obtenir le meilleur retour sur ses investissements. En ligne avec cette politique d'investissement, le Centre n'investit qu'auprès d'établissements dont la cote à long terme Fitch est « A » ou au-dessus. Si aucune cote Fitch n'est disponible, la cote Standard and Poor's ou Moody's minimale requise est « A ». Le principal fournisseur de services bancaires du Centre est exclu de cette politique en raison d'exigences opérationnelles.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les investissements, sont détenus dans plusieurs établissements bancaires de manière à éviter une surconcentration de ressources dans un petit nombre d'institutions. Le pourcentage total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des investissements qui peut être placé auprès d'une seule institution est déterminé en fonction de sa cote de crédit à long terme, à l'exclusion du principal prestataire de services bancaires.

La cote de crédit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que pour les investissements au 31 décembre est la suivante :

2025	**AAA**	**AA+–AA–**	**A+–A–**	**BBB+–BBB–**	**Total**
			35 609	6 434	**42 043**
2024					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	36 244	10 528	**36 772**
Investissements	–	–	5 508	–	**5 508**

Créances

Les créances, exigibles à la réception de la facture, concernent des gouvernements, des organisations internationales et agences des Nations Unies, des organismes supranationaux et des particuliers. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs.

Le classement par échéance des créances au 31 décembre se présente comme suit :

2025	**Moins de 1 an**	**1 à 2 ans**	**Plus de 2 ans**	**Moins provision pour pertes**	**Total**
Créances	7 263	76	31	(33)	**7 337**
2024					
Créances	5 717	49	–	(96)	**5 670**

La Créance sur l'OIT est un compte entre le Centre et l'OIT, sur lequel sont enregistrées les transactions continues entre les deux entités. Le Centre assure le suivi auprès de l'OIT pour obtenir le règlement du solde sur une base régulière, en fonction du solde dû au Centre.

Dans le cas où le Centre aurait une dette envers l'OIT, le Centre réglerait le solde à la demande de l'OIT. Ce montant est considéré comme courant.

Note 9 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Note 9.1 – Immobilisations corporelles

	Équipement	Améliorations locatives	Total 2025	Total 2024
Coût au 31 décembre	4 225	16 521	20 746	20 174
Dépréciation cumulée au 31 décembre	3 556	8 493	12 049	11 634
Valeur comptable nette au 31 décembre 2025	**669**	**8 028**	**8 697**	**8 540**
Valeur comptable nette au 31 décembre 2024	**777**	**7 763**	**8 540**	

La valeur comptable des immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont encore utilisées est nulle (2024 : nulle).

Il n'y avait pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles à la fin de 2025 (2024 : nulle).

Équipement

	Véhicule	Équipements de bureau	Autres équipements	Mobilier et agencements	Total 2025	Total 2024
Coût au 1er janvier	**11**	**2 770**	**1 493**	**192**	**4 466**	**4 408**
Acquisitions	-	41	99	5	145	193
Reclassement en immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(46)
Cessions	-	(161)	(225)	-	(386)	(89)
Coût au 31 décembre	**11**	**2 650**	**1 367**	**197**	**4 225**	**4 466**
Dépréciation cumulée au 1er janvier	**4**	**2 222**	**1 299**	**164**	**3 689**	**3 471**
Dépréciation	2	185	54	4	245	307
Cessions	-	(161)	(217)	-	(378)	(89)
Dépréciation cumulée au 31 décembre	**6**	**2 246**	**1 136**	**168**	**3 556**	**3 689**
Valeur comptable nette au 31 décembre	**5**	**404**	**231**	**29**	**669**	**777**

Améliorations locatives

Le Centre occupe un terrain et des bâtiments loués par la Ville de Turin pour une somme symbolique. La convention signée entre la Ville de Turin et l'OIT le 29 juillet 1964 octroie au Centre le droit de rénover et d'améliorer les bâtiments et lui impose la responsabilité de l'entretien ordinaire des bâtiments, des parcs, des allées et des routes du site. La Ville prend à sa charge les réparations majeures et les entretiens extraordinaires, tandis que le Centre est responsable de l'entretien et des réparations de routine.

La valeur comptable des améliorations est la suivante :

	2025	2024
Coût au 1er janvier	15 708	15 534
Améliorations locatives - Acquisitions	556	40
Travaux en cours - Acquisitions	257	134
Coût au 31 décembre	**16 521**	**15 708**
Dépréciation cumulée au 1er janvier	7 945	7 363
Dépréciation	548	582
Dépréciation cumulée au 31 décembre	**8 493**	**7 945**
Valeur comptable nette au 31 décembre	**8 028**	**7 763**

Note 9.2 - Immobilisations incorporelles

Le Centre comptabilise les immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur et développés en interne.

	2025	2024
Coût au 1er janvier	442	396
Acquisitions	-	46
Coût au 31 décembre	**442**	**442**
Amortissement cumulé au 1er janvier	405	396
Amortissement	9	9
Amortissement cumulé au 31 décembre	**414**	**405**
Valeur comptable nette au 31 décembre	**28**	**37**

Note 10 – Recettes différées

	2025	2024
Recettes différées – Courant		
Contributions volontaires reçues en avance pour des activités et des rénovations futures de pavillons du campus	10 718	7 674
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	4 574	3 403
Total recettes différées courantes	**15 292**	**11 077**
Recettes différées – Non courantes		
Contributions volontaires à recevoir liées à des accords conclus	4 536	9 097
Total recettes différées non courantes	**4 536**	**9 097**
Total recettes différées	**19 829**	**20 174**

	2025	2024
Mouvements des recettes différées		
Solde au 1er janvier	**20 174**	**18 964**
Nouveaux accords conclus pendant l'année	7 928	10 181
Comptabilisation de recettes différées en tant que recettes provenant des activités de formation et des activités non liées à la formation à l'état de la performance financière	(7 183)	(6 619)
Remboursement/réduction des accords de formation et non liés à la formation envers les donateurs	(718)	(2 522)
Variation des autres sommes reçues à l'avance non liés à des accords de formation et non liés à la formation et des montants à rembourser	–	–
Escompte	(373)	170
Solde au 31 décembre	**19 828**	**20 174**

Le gouvernement italien a contribué à la rénovation du pavillon Americas2 à hauteur de 8 000 euros. Une contribution de 3 360 euros a également été versée à l'OIT pour la rénovation du pavillon Italy, un projet qui sera géré par le Centre, mais qui sera occupé par l'École des cadres du système des Nations unies (ECSNU) une fois achevé. Ces fonds ont ensuite été reçus par le Centre. L'ECSNU apporte également une contribution de 595 euros, ce qui porte le montant total de la rénovation du pavillon Italy à 3 955 euros. Ces montants sont enregistrés en tant que recettes différées dans l'État de la situation financière. Au fur et à mesure que les projets avancent, les fonds sont comptabilisés sur la base des dépenses encourues. Au 31 décembre 2025, des montants totaux de 389 euros et 170 euros ont été dépensés, respectivement, pour la rénovation du Pavillon Americas 2 et du Pavillon Italy, laissant des soldes disponibles de 7 611 euros et 3 785 euros, respectivement.

Note 11 – Avantages du personnel

	Courant	Non courant	Total 2025	Total 2024
Salaires à payer	43	-	43	11
Congés accumulés, résiliations convenues et congés dans les foyers	1 766	410	2 176	2 076
Droits de rapatriement	32	863	895	855
Total passif lié aux avantages du personnel	**1 841**	**1 273**	**3 114**	**2 942**

Avantages après la cessation de service

Droits de rapatriement

En 2025, une évaluation actuarielle a été réalisée afin d'estimer le passif du Centre pour les droits de rapatriement à la date du rapport, comme décrit dans les paragraphes suivants.

Le passif lié aux dépenses de voyages de rapatriement et aux déménagements est calculé sur la base d'une évaluation actuarielle. Le Centre, en collaboration avec l'OIT, examine et sélectionne les hypothèses et les méthodes qui seront utilisées par l'actuaire dans l'évaluation pour déterminer les dépenses et les contributions nécessaires pour les dépenses de rapatriement et de déménagement du Centre.

Pour l'évaluation de 2024, les hypothèses et les méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

	2025 (%)	2024 (%)
Taux d'actualisation	3,96	3,39
Taux des futures augmentations des coûts	2,0	1,90
Probabilité concernant les demandes de prestations	98	98

Le taux d'actualisation a été déterminé par référence à la courbe des rendements des obligations à long terme de sociétés cotées AA en euros au 31 décembre 2025 et 2024.

Le tableau suivant montre l'évaluation, au cours de la période considérée, de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies :

	2025	2024
Obligation au titre des prestations définies, début d'année	**855**	**875**
Coût financier	27	27
Montant net des prestations payées	(39)	(30)
Perte (gain) actuarielle due à l'expérience / aux hypothèses démographiques	94	(29)
Perte (gain) actuarielle due aux modifications des hypothèses	(41)	12
Obligation au titre des prestations définies, fin d'année	**895**	**855**

	2025	2024
État de la situation financière, passif, début d'année	**(855)**	**(875)**
Total crédit (débit) pour le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période	(27)	(27)
Montant net des prestations payées	39	30
Total crédit (débit) comptabilisé dans l'État de la performance financière	12	3
Total crédit (débit) comptabilisé dans l'actif net	(53)	17
État de la situation financière, passif, fin d'année	**895**	**(855)**

Les dépenses liées au coût financier et au montant net des prestations payées pour 2025 ont été comptabilisées dans l'état de la performance financière en tant que salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel. La perte actuarielle nette, d'un montant cumulé de 53 euros (2024 - gain de 17 euros), a été comptabilisée dans l'actif net.

Indemnités de cessation de service et primes de rapatriement

Le montant total payé à l'OIT pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement en 2025 s'est élevé à 1 200 euros (2024 - 1 055 euros). Cela représente 6,0 pour cent de la rémunération de base et 10,95 pour cent de la rémunération soumise à retenue pour les pensions des fonctionnaires des catégories des services organiques et généraux, respectivement. Ces montants sont transférés au Fonds des indemnités de fin de contrat sur une base mensuelle.

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les indemnités de cessation de service était estimée à 7 227 euros (2024 - 7 726 euros). La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les primes de rapatriement était de 1 141 euros fin 2025 (2024 - 1 149 euros). L'OIT comptabilise ces passifs dans ses états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2024, le Centre avait financé une partie de ce passif à hauteur de 6,1 millions d'euros (6,7 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le Centre, à travers l'OIT, est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la « Caisse »), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour offrir aux employés des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan financé multi-employeurs à prestations définies. Conformément à l'article 3 (b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les agences spécialisées et toute autre organisation internationale et intergouvernementale qui applique le régime commun des salaires, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des agences spécialisées.

La Caisse expose collectivement les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des autres organisations affiliées, ce qui a pour

conséquence l'absence de base solide et fiable pour répartir les obligations, planifier les actifs et les coûts pour chaque organisation individuelle qui y sont affiliées. Le Centre et le Caisse, à l'instar des autres organisations affiliées à cette dernière, ne sont pas en mesure d'identifier, avec une fiabilité suffisante à des fins comptables, la part proportionnelle du Centre dans l'obligation au titre des prestations définies, les actifs et les coûts associés au plan. De ce fait, le Centre traite ce plan comme s'il s'agissait d'un plan à contributions définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39 - Avantages du personnel. Les contributions à la Caisse versées par le Centre au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des dépenses dans l'état de la performance financière.

Le règlement de la Caisse prévoit que le Comité mixte doit faire procéder à une évaluation actuarielle de celle-ci au moins une fois tous les trois ans par l'actuaire-conseil de la Caisse. Le Comité mixte a pour habitude de mener une évaluation actuarielle tous les deux ans. Cette évaluation actuarielle a pour but principal de déterminer si les actifs actuels et les actifs futurs estimés de la Caisse seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements. La politique de financement publiée par la Caisse (disponible sur le site web de la Caisse) définit les méthodes, les processus et les objectifs utilisés pour surveiller la situation du financement et les risques associés. Cela inclut également la pratique qui consiste à utiliser une valeur actuarielle des actifs, qui lisse les gains et les pertes d'investissement à court terme afin de rendre compte de la solvabilité à long terme.

L'obligation financière du Centre à l'égard de la Caisse consiste à verser la contribution statutaire obligatoire, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements compensatoires n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir constaté que des déficits doivent être comblés sur la base d'une évaluation de la suffisance actuarielle de la Caisse à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit contribuer pour couvrir ce déficit avec un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. Il n'a jamais été nécessaire d'invoquer l'article 26 et aucun paiement compensatoire n'a jamais été demandé.

La dernière évaluation actuarielle du Fond a été effectuée au 31 décembre 2023 et l'évaluation au 31 décembre 2025 est en cours. Le Fonds a utilisé un report des données de participation du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024 pour ses états financiers de 2024.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023 fait état d'un ratio de financement des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels de 111,0 pour cent (117,0 pour cent dans l'évaluation de 2021) lorsque les ajustements futurs attendus des pensions (indexation des prestations sur le coût de la vie) sont pris en compte. Le ratio de financement déclaré était de 152,0 pour cent (158,2 pour cent dans l'évaluation de 2021) lorsque le système actuel d'ajustement des pensions n'était pas pris en compte et constituerait la mesure par laquelle la suffisance actuarielle est établie en vertu de l'article 26.

Après avoir examiné si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu, qu'au 31 décembre 2023, une couverture des déficits au titre de l'article 26 des Statuts de la Caisse, n'était pas nécessaire étant donné que la valeur actuarielle de l'actif excédait la valeur actuarielle de toutes les charges à payer au titre du plan. À la date de l'élaboration de ce rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel, soit pendant les opérations courantes, soit en raison de la dissolution du Fonds, les paiements d'insuffisance exigés de chaque organisation affiliée se baseraient sur la proportion des contributions versées par cette organisation par rapport au total des contributions versées au Fonds au cours des trois années précédant la date d'évaluation. Le montant total des contributions versées à la Caisse au cours de ces trois années (2022, 2023 et 2024) s'est élevé à 10 191,93 millions de dollars des États-Unis, dont 0,16 pour cent a été versé par le CIF-OIT.

En 2025, les contributions versées à la Caisse par le Centre s'élevaient à 5 629 euros (2024 - 5 410 euros). Les contributions prévues pour 2026 s'élèvent à environ 5 781 euros.

L'affiliation au Fonds peut être résiliée par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation affirmative du Comité mixte. Si une organisation cesse d'être affiliée à la Caisse, une part proportionnelle des actifs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui participaient à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Ce montant est déterminé par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies après une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; aucune partie de l'actif excédant le passif n'est incluse dans le montant.

Le Conseil des Auditeurs des Nations Unies vérifie les comptes du Fonds et présente chaque année un rapport sur son audit au Comité mixte ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Fonds fournit des informations hebdomadaires sur ses investissements. Elles peuvent être consultées sur le site du Fonds à l'adresse suivante : www.unjspf.org.

Assurance maladie après la cessation de service

Le passif lié à l'avantage de l'assurance-maladie après la cessation de service était estimé à 105 096 euros fin 2025 (2024 - 103 501 euros). L'OIT comptabilise ce passif dans ses états financiers consolidés.

Note 12 – Actif net

L'actif net représente la valeur des actifs du Centre moins les passifs à la date du rapport. L'actif net se compose des éléments suivants :

1. La réserve comprend le Fonds de roulement qui a été créé conformément au Règlement financier du Centre pour financer temporairement les dépenses en attendant la réception des contributions volontaires fermement annoncées et d'autres recettes à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 2,0 millions d'euros.
2. Le solde cumulé des autres fonds comprend :
 - Fonds de fonctionnement : il s'agit du principal fonds d'opération du Centre concernant ses activités de renforcement des capacités et autres sources de financement. Il représente les excédents et les déficits budgétaires cumulés de l'année en cours et des années précédentes ;
 - Fonds pour l'amélioration du campus : ce fonds a été créé pour répondre aux besoins d'investissement sur le campus et aux coûts de rénovation qui ne sont pas couverts par le budget d'entretien ordinaire du Centre ou par les contributions complémentaires du pays hôte ;

- Fonds fiduciaire italien : ce fonds a été créé pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de renforcement des capacités ;
- Fonds de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) : ce fonds a été créé pour financer des investissements périodiques dans les technologies de l'information et de la communication, tels que les infrastructures, le renouvellement de logiciels ou le développement d'applications, qui ne font pas partie des dépenses de fonctionnement normales ;
- Fonds d'innovation : ce fonds a été instauré pour promouvoir l'innovation dans les outils d'apprentissage et de partage des connaissances, développer de nouvelles activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et investir dans d'autres actions innovantes jugées bénéfiques pour le Centre ainsi qu'à améliorer le portefeuille de services du Centre et la performance de l'organisation, en lien avec les priorités du plan stratégique, du programme et du budget, dans le contexte plus large des stratégies de l'OIT à un niveau plus élevé ;
- Fonds de financement des bourses : ce fonds a été créé pour accroître la portée parmi les membres de l'OIT, notamment par l'organisation d'initiatives phares bipartites et tripartites, par des activités de formation et des services de renforcement des capacités ;
- Passif lié aux avantages du personnel : représente les effets des changements sur les gains et pertes actuariels.

Note 13 – Recettes provenant des contributions volontaires

	2025	2024
Gouvernement italien	9 906	9 983
Organisation internationale du travail	5 755	5 555
Gouvernement portugais	250	250
Ville de Turin (Italie)	180	180
Région Piémont (Italie)	23	12
Autres contributions volontaires	863	460
Total des contributions volontaires	**16 977**	**16 440**

La contribution de l'OIT de 4 620 euros (4 777 millions de dollars des États-Unis) représente la moitié de la contribution biennale approuvée pour 2024-25, qui s'élève à 9 540 millions de dollars des États-Unis. L'OIT a également contribué à hauteur de 1 135 euros (1 279 dollars américains) pour couvrir les coûts de l'assurance maladie après cessation de service pour les retraités du Centre.

La contribution ex-lege du gouvernement italien au Centre en 2025 était de 7 850 euros (2024 - 7 850 euros) et a été reçue en 2025. La contribution du gouvernement italien en 2025 pour les activités de renforcement des capacités était de 1 800 euros (2024 - 2 000 euros) et est donc comptabilisée dans les contributions à recevoir, courantes.

En 2023, il a également apporté une contribution volontaire de 8,0 millions d'euros pour la rénovation du pavillon Americas2 sur le campus. En 2025, sur ce total, un montant de 256 000 euros est comptabilisé en tant que recettes des contributions volontaires, représentant les travaux en cours effectués au cours de l'année sur le pavillon (2024 - 134 000 euros).

Note 14 – Autres recettes

	2025	2024
Opérations sans contrepartie		
Recouvrement de coûts auprès d'autres organisations des Nations Unies	545	458
Utilisation des infrastructures autres que résidentielles	502	403
Autres recettes diverses	240	474
Opérations avec contrepartie directe		
Utilisation des infrastructures résidentielles	383	313
Recettes des services multimédias	578	622
Total des autres recettes	**2 248**	**2 270**

Note 15 - Dépenses

Le Centre présente les principales catégories de dépenses suivantes, telles qu'elles sont présentées à l'État II :

- **Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel :** cette rubrique englobe tous les droits des fonctionnaires en poste, quel que soit leur grade, tels qu'autorisés par le Statut du personnel, la formation du personnel, les stages, les paiements effectués par la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pour le compte des anciens fonctionnaires du Centre et de leurs personnes à charge, ainsi que les autres frais liés au personnel. Elle inclut également les intérêts et les coûts des prestations réels liés au passif relatif aux droits du personnel.
- **Contrats de sous-traitance :** cela comprend les dépenses afférentes à des services assurés par des fournisseurs extérieurs aux fins de la livraison de produits, ainsi que les services médicaux.
- **Dépenses générales d'exploitation :** cela comprend, entre autres, les services de sécurité, la communication, les contrats de service, les licences liées à la formation, les déménagements internes.
- **Voyages** : comprennent les dépenses liées aux voyages officiels des membres du Conseil, des fonctionnaires du Centre et des participants aux activités.
- **Autres frais liés aux activités de formation et activités non liées à la formation** : cela comprend, entre autres, les coûts liés à l'activité tels que les frais d'hébergement et de subsistance au Centre, le matériel et les fournitures de formation et les frais universitaires.
- **Entretien du terrain et des bâtiments :** cela comprend les services publics, le nettoyage et l'entretien des bâtiments et des terrains.
- **Fournitures :** comprend les consommables utilisés dans les activités quotidiennes du Centre, y compris les publications, les fournitures pour ordinateurs et imprimantes, les licences de logiciels ainsi que le matériel et les immobilisations incorporelles ne satisfaisant pas aux critères de comptabilisation de leur catégorie.
- **Dépréciation :** comprennent les coûts de dépréciation des améliorations locatives et du matériel, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles.

- **Perte de change et réévaluation :** comprend les gains et pertes de change réalisés et non réalisés ainsi que les gains et pertes de réévaluation.
- **Frais bancaires :** cela comprend les commissions et les frais encourus dans les transactions bancaires.

Note 16 – Engagements, contrats de location et passifs éventuels

Il existe un passif potentiel lié à un contrat avec un tiers. Il est possible que le Centre encoure une obligation financière réelle selon la survenance d'un ou plusieurs événements incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Le Centre n'est actuellement pas en mesure d'évaluer de manière fiable la sortie de fonds qui pourrait en résulter et donc, aucun passif ou dépense n'est comptabilisé dans les états financiers.

Le Centre a peu d'affaires en instance devant le Tribunal administratif de l'OIT. Comme le résultat final n'est pas encore connu, une provision liée principalement aux coûts associés à l'administration du Tribunal a été enregistrée.

Au 31 décembre 2025, le Centre avait pour 2 313 euros (2024 - 2 866 euros) d'engagements liés à des contrats pour des services futurs tels que l'entretien du matériel informatique et des logiciels, ainsi que des contrats de services sous-traités tels que l'entretien du campus.

Tous les contrats de location conclus par le Centre pour la location d'équipements et l'utilisation de logiciels sont des contrats de location simples et ils peuvent être résiliés. Les dépenses totales relatives à la location d'équipements s'élevaient à nul (2024 - 2 euros) et les dépenses relatives aux licences de logiciels à 494 euros (2024 - 648 euros).

Le Centre, agissant comme bailleur, a conclu des contrats de recouvrement des coûts, qui sont annulables, avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'École des cadres du Système des Nations Unies (ECSNU). Les recettes découlant de ces contrats s'élevaient à 545 euros (2024 : 458 euros).

Note 17 – État de comparaison du budget et des montants réalisés

L'État de la situation financière (État I), l'État de la performance financière (État II), l'État des variations de l'actif net (État III) et l'État des flux de trésorerie (État IV) englobent tous les fonds, tandis que l'État de la comparaison du budget et des montants réalisés (État V) n'inclut que le Fonds de fonctionnement pour lequel un budget est adopté par le Centre.

La base budgétaire n'est pas la même que celle utilisée pour l'état de la performance financière :

1. la base de comptabilisation des recettes liées aux contributions volontaires reçues du gouvernement italien ainsi que d'autres sources, relatives aux activités de renforcement des capacités, n'est pas la même dans l'État II et dans l'État V. Dans l'état V, les recettes ne sont comptabilisées que lorsque le Centre a gagné ces fonds. Dans l'État II, ils sont comptabilisés en tant que contributions volontaires dans l'année au cours de laquelle les contributions ont été convenues avec les donateurs s'il est probable que ces contributions seront reçues et si les montants peuvent être évalués de manière fiable ;

2. les investissements institutionnels enregistrés en tant que dépenses dans l'État V ne sont enregistrés dans l'État II que lorsque la dépense est encourue ;
3. les gains (pertes) de change non réalisé(e)s en raison d'une réévaluation en fin d'année ne sont pas reporté(e)s dans l'État V, mais sont comptabilisés dans l'État II ;
4. l'utilisation de l'excédent budgétaire des périodes antérieures est présentée comme une recette budgétaire dans l'État V, mais n'est pas présentée dans l'État II.

La base de comptabilisation de la dépréciation des immobilisations corporelles n'est pas la même dans l'État II et dans l'État V. Dans l'État V, la dépréciation des immobilisations corporelles n'est pas prise en compte pour les actifs précédemment comptabilisés, et n'est capitalisé qu'à partir du 1er janvier 2012.

Rapprochement entre l'État V et l'État IV

	Exploitation	Investissement	Financement	Total
Excédent budgétaire net (État V)	**578**	–	–	**578**
Différences temporelles	–	–	–	–
Différences liées à la base	2 450	4 547	–	6 997
Différences liées à l'entité	637	–	–	637
Flux de trésorerie net	**3 665**	**4 547**	–	**8 212**
Effet des taux de change sur la trésorerie	(2 941)	–	–	(2 941)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (État IV)	**724**	**4 547**	–	**5 271**

Rapprochement entre l'État V et l'État II

Excédent budgétaire net (État V)	578
Différences temporelles	–
Différences liées à la base	(139)
Différences liées à l'entité	(2 304)
Excédent net selon l'état de la performance financière (État II)	**(1 865)**

Utilisation de l'excédent

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier, le Directeur peut inclure en tout ou partie l'excédent budgétaire dégagé à la fin d'un exercice clôturé dans une proposition budgétaire future, pour un nombre limité de priorités, ou l'utiliser pour augmenter les disponibilités cumulatives du Fonds de fonctionnement.

Note 18 – Contributions en nature

Le Centre n'a pas reçu de contributions en nature sous forme de biens au cours de l'exercice. Il a reçu des services en nature pour les services des stagiaires de diverses

parties externes dont la valeur est minime, ainsi que divers services en nature de l'OIT, qui varient d'une année à l'autre. Le terrain et les bâtiments occupés par le Centre, y compris les infrastructures construites grâce au financement de divers donateurs, sont loués à la Ville de Turin pour une valeur symbolique.

Note 19 – Actifs éventuels

	2025	2024
Contribution de l'OIT	8 253	4 579
Gouvernement italien – Opérations du Centre	7 850	7 850
Conventions de financement liées à des activités	550	1 579
Total actifs éventuels	**16 653**	**14 008**

Note 20 – Informations relatives aux parties liées

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre international de formation. L'OIT a versé les contributions suivantes au Centre :

	2025	2024
Opérations générales	4 620	4 457
Activités de renforcement des capacités	11 425	11 628
Assurance-maladie après la cessation de service pour les anciens employés du Centre	1 135	1 097
Indemnités de cessation de service	841	1 267
Frais de personnel des fonctionnaires de l'OIT affectés au Centre	229	270
Audit interne, services juridiques et services liés aux ressources humaines	356	232
Total des transactions avec les parties liées	**18 606**	**18 951**

Toutes les autres transactions entre l'OIT et le Centre ont lieu dans le cadre d'une relation ordinaire entre le fournisseur et le client/bénéficiaire.

Les transactions entre parties liées comprennent la contribution volontaire approuvée, les recettes provenant du financement fourni par l'OIT pour les activités du Centre, une contribution à hauteur des dépenses encourues par l'OIT pour couvrir l'assurance maladie après la cessation de service des retraités du Centre, les contributions mensuelles et ad hoc au Fonds des indemnités de fin de contrat ainsi que les paiements effectués par le Centre pour les indemnités de fin de carrière, les primes de rapatriement et les licenciements conventionnels, qui représentent des dépenses du Fonds. En outre, le Centre rembourse à l'OIT certains services qu'elle lui fournit, notamment des services d'audit interne, des services juridiques et de ressources humaines, pour la gestion des demandes de

remboursement du Centre au titre de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPSP) et de la Commission consultative paritaire de recours (CCPR).

Les principaux cadres dirigeants du Centre sont le Directeur et les membres de l'Équipe de direction. Le Conseil est composé de représentants des États membres du Conseil d'administration de l'OIT et d'un membre de chaque entité suivante : gouvernement italien, Ville de Turin, Région Piémont et Union industrielle de Turin, qui assument leurs fonctions sans recevoir de compensation.

La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les salaires et les avantages établis conformément au Statut du personnel et approuvés par le Conseil. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et le Centre cotisent et ils peuvent être admis au bénéfice de la CAPSP, ainsi que de l'assurance maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions éligibles dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPSP. La Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont toutes deux des plans à prestations définies.

Pour la période concernée par le rapport, les salaires et avantages des principaux cadres dirigeants se sont élevés aux montants suivants :

	2025		2024	
Catégorie	Équivalent temps plein	Rémunération totale	Équivalent temps plein	Rémunération totale
Principaux cadres dirigeants	8,17	1 980	7,75	1 797

Aucun prêt ou avance n'a été accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui n'était pas aussi disponible aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel. Aucune rémunération n'a été versée aux membres de la famille proche des principaux dirigeants.

Note 21 – Gestion des capitaux

Le Centre définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes des fonds cumulés. Ses objectifs en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses États Membres et par les donateurs. La stratégie globale du Centre en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, qui peuvent s'étendre sur plusieurs exercices ainsi que son financement provenant des contributions volontaires et des recettes générées par ses activités de renforcement des capacités ainsi que d'autres sources diverses.

Le Centre gère la structure de son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il examine régulièrement les dépenses réalisées et prévues par rapport à tous les budgets approuvés de l'entité, tels que le budget biennal du Centre et les budgets individuels approuvés et financés par les donateurs.

Note 22 – Événement subséquent

Après la date du rapport, l'Organisation internationale du travail (OIT) a publié, pour examen par son Conseil d'administration, des documents exposant des mesures de réforme détaillées pour faire face aux contraintes financières et budgétaires. Ces mesures comprennent des réductions quantifiées des dotations du budget ordinaire et des dépenses opérationnelles, ainsi que la consolidation des activités de formation et de renforcement des capacités.

Alors que les contraintes financières et les mesures d'efficacité connexes avaient été identifiées avant le 31 décembre 2025, la documentation publiée au début de 2026 fournit des informations supplémentaires sur la portée et la mise en œuvre de la réforme ainsi que sur les implications potentielles pour le Centre en tant qu'organe de formation de l'OIT menant des activités connexes en son nom. L'impact financier sur le Centre ne peut pas être estimé de manière fiable à la date du rapport et aucun ajustement n'a été apporté à ces états financiers. La mise en œuvre future des mesures de réforme de l'OIT et des mesures d'urgence connexes peut avoir des implications financières importantes pour le Centre qui ne peuvent être déterminées à ce stade.

Rapport de l’auditeur externe au Conseil sur l’audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail pour l’exercice clôturé le 31 décembre 2025

विमलेंद्र आनंद पटवर्धन, आई.ए.ए.एस
महानिदेशक
अंतर्राष्ट्रीय संबंध
Vimalendra Anand Patwardhan, IA&AS
Director General
International Relations

SUPREME AUDIT INSTITUTION OF INDIA
लोकहितार्थ सत्यनिष्ठा
Dedicated to Truth in Public Interest

भारत के नियंत्रक एवं महालेखापरीक्षक का कार्यालय
9, दीन दयाल उपाध्याय मार्ग
नई दिल्ली - 110124
OFFICE OF THE COMPTROLLER &
AUDITOR GENERAL OF INDIA
9, Deen Dayal Upadhyaya Marg,
NEW DELHI - 110124

Dated 1 APRIL 2026

LETTRE DE TRANSMISSION

Cher Christophe Perrin,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil du Centre international de formation (le Centre) de l'Organisation internationale du travail l'opinion de l'auditeur externe sur les états financiers du Centre international de formation pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Je tiens à exprimer ma gratitude au Centre pour l'honneur et le privilège qui m'ont été faits d'exercer les fonctions d'auditeur externe du Centre.

Sincères salutations.

Vimalendra Anand Patwardhan

Christophe Perrin
Directeur du Centre international de formation
de l'Organisation internationale du travail
Turin-Italie.

दूरभाष/Phone : +91-11-23237822 फैक्स/Fax : +91-11-23236818 ई-मेल/E-mail : ir@cag.gov.in



Audit du
Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail
pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2025

Contrôleur et vérificateur général de l'Inde

Table des matières

Chapitre	Objet	Nº de page
I	**Rapport de l'auditeur externe sur les états financiers**	1
II	**Rapport complet de l'auditeur externe**	5
	Résumé complet	5
A.	**Mandat, étendue et méthodologie**	8
B.	**Objectifs de l'audit**	8
C.	**Conclusions et recommandations de l'audit**	9
I	**État de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les audits externes précédents**	9
II	**Conclusions de l'audit financier**	9
2.1	Comptabilisation des fonds en fiducie	9
III	**Conclusions de l'audit de conformité**	11
3.1	Formation	11
3.2	Voyages	13
3.3	Conventions de financement	15
3.4	Gestion de la trésorerie	16
D	**Remerciements**	17
	Annexe I	18

Chapitre I

Rapport de l'auditeur externe sur les états financiers.

Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre international de formation (le Centre) de l'Organisation internationale du travail, qui comprennent l'état de la situation financière (État I) au 31 décembre 2025, l'état de la performance financière (État II), l'état des variations de l'actif net/capitaux propres (État III), l'état des flux de trésorerie (État IV) et l'état de comparaison du budget et des montants réels (État V) pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que des notes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net/capitaux propres, de ses flux de trésorerie, de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons mené notre audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du Centre, conformément aux exigences de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces exigences. Nous estimons que les éléments probants de l'audit recueillis sont suffisants et adéquats pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et rapport de l'auditeur à leur sujet

La Direction est responsable des autres informations. Celles-ci comprennent les informations incluses dans le rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025, mais n'incluent pas les états financiers et notre rapport d'audit à ce sujet.

Notre position sur les états financiers ne couvre pas les autres informations. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer avec assurance sur celles-ci.

Notre responsabilité se limite, concernant l'audit des états financiers, à lire les autres informations et, ce faisant, à considérer si les autres informations sont substantiellement incohérentes avec les états financiers ou si nos connaissances obtenues pendant l'audit ou autrement apparaissent significativement erronées. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à une inexactitude significative de ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à ce sujet.

Responsabilités de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la poursuivre son activité et d'appliquer le principe comptable de la continuité des activités, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Les personnes en charge de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de rapport financier du Centre.

Responsabilités de l'auditeur concernant l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou à d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance élevé, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit permettra toujours de détecter les inexactitudes significatives qui pourraient exister. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou collectivement,

elles pourraient de manière vraisemblable influencer les décisions économiques des utilisateurs sur la base des présents états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. De même :

a) Nous identifions et évaluons les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous obtenons des éléments probants d'audit suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, l'omission intentionnelle, la fausse déclaration ou le contournement du contrôle interne. Nous obtenons une compréhension du contrôle interne relatif à l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre ;

b) Nous évaluons la pertinence des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations connexes fournies par la Direction ;

c) Nous tirons des conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation, par la Direction, du principe de continuité des opérations et, sur la base des éléments probants obtenus, s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport d'audit sur les informations fournies dans les états financiers à cet égard ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants d'audit obtenus jusqu'à la date du rapport de notre auditeur. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener le Centre à cesser la poursuite de son activité ;

d) Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, notamment les informations divulguées et si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière qui permette d'atteindre une présentation juste.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que nos conclusions importantes, y compris les déficiences importantes du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

De plus, à notre avis, les opérations du Centre dont nous avons eu connaissance ou qui ont été examinées au cours de notre audit, ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier du Centre.

Conformément à l'article 27 du Règlement financier du Centre, nous avons également publié un rapport complet sur notre audit du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail.



K Sanjay Murthy

Contrôleur et vérificateur général de l'Inde

1er avril 2026

Chapitre II

Rapport complet de l'auditeur externe

Résumé complet

Introduction

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (« le Centre ») a été établi par le Conseil de l'Organisation internationale du travail (OIT) et le gouvernement italien, en 1964. L'objectif du Centre, conformément aux principes énoncés dans le préambule de la Constitution de l'OIT et dans la Déclaration de Philadelphie, est de fournir aux personnes insérées dans le monde du travail, directement et via les membres de l'OIT, un accès à des services de renforcement des capacités améliorés grâce au numérique afin de promouvoir la justice sociale par le travail décent. Ses activités sont élaborées dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

La situation financière du Centre au 31.12.2025 est la suivante :

Tableau 1 : Performance financière

(En milliers d'euros)

	2025	**2024**
Recettes	46 110	45 868
Dépenses	47 975	43 016
Excédent/(déficit) net	**(1 865)**	**2 852**
Actif	63 224	65 791
Passif	26 186	26 835
Actif net	37 038	38 956
Excédent budgétaire	**578**	**803**

Les recettes en 2025 se sont élevées à 46,11 millions d'euros. Les deux principales sources de recettes, qui représentent ensemble 93 pour cent des recettes totales (2024 - 90 pour cent), sont les services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation ainsi que les contributions volontaires. Les recettes provenant des services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation se sont élevées, au total, à 26,10 millions d'euros en 2025, contre 24,84 millions d'euros en 2024, ce qui représente une augmentation de 1,26 million d'euros.

En 2025, les contributions volontaires ont augmenté de 537 000 euros par rapport à 2024. La contribution du gouvernement italien de 7,85 millions d'euros est restée constante.

Les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale prévoyaient des augmentations de salaires et d'autres avantages pour les membres du personnel. Les coûts généraux associés aux contrats de sous-traitance ont diminué de 165 000 euros et les dépenses générales de fonctionnement ont augmenté de 148 000 euros en 2025.

Conclusion

Notre examen des états financiers et des contrôles de conformité, effectué dans le cadre de l'audit financier et de conformité, notamment un audit intermédiaire (du 17 au 28 novembre 2025, à distance depuis l'Inde) et un audit final à Turin, en Italie (du 2 au 20 février 2026), a débouché sur les conclusions et recommandations suivantes.

Recommandations formulées suite l'audit

Les recommandations formulées suite l'audit qui figurent dans le présent rapport ont été classées en fonction des risques associés et sont présentées ci-dessous.

N°	Recommandations formulées suite l'audit	Risque
1	Il est recommandé au Centre de tenir des comptes financiers séparés pour les montants reçus du gouvernement italien et de l'École des cadres du système des Nations Unies pour la rénovation du Pavillon Italy et du Pavillon Americas 2, conformément aux termes et aux conditions des protocoles d'accord et de l'accord concerné. Il est également recommandé au Centre de créditer les intérêts perçus sur les fonds reçus du gouvernement italien sur le compte approprié du fonds de projet.	Important
2	Il est recommandé au Centre de renforcer la mise en œuvre de la présentation des rapports et des plans d'action par le personnel qui a suivi une formation externe avec l'aide du Centre, en configurant la plateforme de formation et de développement du personnel, de sorte que les activités d'apprentissage ne soient enregistrées	Mérite attention

	comme achevées qu'après la présentation de la documentation requise par le membre du personnel concerné.	
3	Il est recommandé au Centre de fixer les délais dans lesquels les décisions d'annulation ou de report des cours autofinancés peuvent être prises, afin de minimiser l'impact sur les plans académiques et les engagements antérieurs des candidats qui contribuent aux recettes du Centre	Important
4	Il est recommandé au Centre de stipuler un délai minimum entre la date limite de dépôt des candidatures et la date de début d'un cours de formation, afin de permettre une meilleure sélection et un meilleur traitement des candidatures avant l'inscription des participants et la mise en œuvre du cours.	Mérite attention
5	Il est recommandé au Centre de : (i) veiller au respect des délais établis pour la soumission des formulaires d'autorisation de voyage à FINSERV et des demandes de remboursement de frais de voyage par le personnel à l'issue du voyage. (ii) mettre en place un mécanisme qui garantisse la présentation de rapports de mission par le personnel pour toutes les missions approuvées financées par les dépenses fixes/le budget de base du Centre. (iii) pour tous les voyages dans le cadre de missions, veiller à la préparation et à la conservation de la documentation contenant l'analyse du différentiel de coût entre les différents moyens de transport et le temps de voyage impliqué, afin de faciliter le choix de l'itinéraire et du moyen de transport les plus directs et les plus économiques.	(i) Mérite attention (ii) Mérite attention (iii) Important
6	Il est recommandé au Centre de mettre en œuvre un protocole de référencement croisé afin de relier tous les accords signés dans l'outil des contrats et conventions de financement avec leurs codes d'activité de Gestion des activités et des participants respectifs et les codes Oracle, pour améliorer la facilité de récupération des données/informations.	Mérite attention

7	Il est recommandé au Centre d'assurer un meilleur suivi de la situation de trésorerie de tous les fonds du Centre et d'investir les fonds qui ne sont pas immédiatement nécessaires, afin d'atteindre l'objectif d'obtenir un meilleur rendement.	Important

(Important : Des mesures sont jugées nécessaires pour éviter l'exposition à des risques importants. L'absence de mesures pourrait avoir des conséquences financières et entraîner des perturbations opérationnelles).

A. Mandat, étendue et méthodologie

1. Le contrôleur et le vérificateur général de l'Inde (CAG) a été nommé auditeur externe du Centre international de formation (le Centre) de l'OIT pour un mandat de quatre ans, de 2024 à 2027.

2. L'audit externe (AE) tire son mandat de l'article 24 du Règlement financier du CIF, qui stipule que l'auditeur externe des comptes de l'Organisation internationale du travail est l'auditeur externe du Centre.

3. L'AE a procédé à l'audit des états financiers annuels du CIF-OIT pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 conformément aux cadres financiers et réglementaires du CIF-OIT, notamment le Règlement financier et les règles financières du CIF-OIT, les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et les pratiques comptables adoptées par d'autres organisations/agences des Nations Unies, les directives et lignes directrices des organes directeurs du CIF-OIT, ainsi que les Normes internationales d'audit.

4. Le rapport couvre les questions qui, de l'avis de l'AE, devraient être portées à l'attention de la Direction pour qu'elle prenne les mesures qui s'imposent. Les conclusions de l'AE ont été discutées avec la Direction lors d'une conférence de clôture.

B. Objectifs de l'audit

5. L'objectif principal de l'audit était d'évaluer :

- Si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CIF au 31 décembre 2025 et que les états financiers ont été préparés conformément aux politiques comptables énoncées.

- Si les contrôles internes adoptés par le CIF sont adéquats et efficaces pour garantir que les risques significatifs découlant des transactions et activités susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers ont été atténués.
- Si les règles, règlements et politiques, le code établi ou les termes et conditions convenus ont été respectés dans son fonctionnement, en particulier en ce qui concerne les activités de formation.
- Si tout autre problème de régularité ou de propriété susceptible d'être constaté au cours de l'audit est considéré comme important par l'audit du point de vue de l'établissement des rapports.

C. Conclusions et recommandations de l'audit

I. État de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les audits externes précédents

6. Jusqu'à la période se terminant le 31 décembre 2025, il y avait 12 recommandations en suspens et la Direction a proposé d'en clôturer 3. Nous avons examiné et noté que trois recommandations avaient été mises en œuvre et que d'autres étaient soit en attente de mise en œuvre, soit en cours de mise en œuvre. Au 31 décembre 2025, neuf anciennes recommandations étaient en suspens. Le détail des recommandations figure à l'**annexe 1**

II. Conclusions de l'audit financier

2.1 Fonds en fiducie : Fonds reçus pour la rénovation du projet du Pavillon Italy et du projet du Pavillon America 2.

7. En novembre 2023, le Centre a reçu 3,36 millions d'euros en tant que fonds en fiducie du gouvernement italien dans le cadre d'un protocole d'accord (entre le gouvernement italien et l'OIT) pour la rénovation du Pavillon Italy, ce qui a nécessitait de la création d'un compte financier distinct et l'inscription au crédit des intérêts courus. En juin 2024, un montant supplémentaire de 0,595 million d'euros a été reçu de l'École des cadres du système des Nations Unies (ECSNU) pour le même projet, dans le cadre d'un accord (entre l'ECSNU et le CIFOIT) stipulant qu'il n'y a pas d'intérêts courus.

8. Nous avons constaté que les fonds de l'ECSNU étaient crédités sur le compte 572000, qui contenait déjà 3,36 millions d'euros reçus du gouvernement italien, contrairement aux dispositions du protocole d'accord, qui sollicitait un compte financier distinct. En outre, bien qu'il détienne plus de 3,2 millions d'euros (après avoir dépensé 170 350 euros pour la

rénovation) depuis plus de deux ans, aucun intérêt n'a été crédité sur AH 572000, ce qui a entraîné le non-respect des dispositions du protocole d'accord.

9. Le Centre a répondu que le compte 572 000 dans Oracle sert de compte financier distinct et que l'exigence du protocole d'accord de comptabiliser tous les « revenus (crédit) » sur le compte financier mentionné justifiait de créditer les fonds de l'ECSNU sur le même compte financier.

10. La réponse du Centre n'est pas convaincante car, à notre avis, les fonds reçus de l'ECSNU ne constituent pas des revenus de fonds en fiducie reçus du gouvernement italien. Par conséquent, le fait de créditer ces fonds sur le même compte que celui utilisé pour les fonds reçus du gouvernement italien n'était pas approprié, compte tenu notamment, de la stipulation du protocole d'accord qui exige la tenue d'un compte séparé pour ces fonds.

11. Pour le projet Pavillon Americas 2, le Centre a reçu 8 millions d'euros pour la rénovation du Pavillon Americas 2, dans le cadre d'un protocole d'accord (22.12.2022) entre le gouvernement italien et l'OIT, avec l'exigence d'un compte financier séparé, l'utilisation exclusive des fonds en fiducie et le crédit des intérêts courus sur le compte financier. Le gouvernement italien a débloqué 4 millions d'euros en juin et en octobre 2023 ; les dépenses se sont élevées à 133 442 euros en 2024 et à 255 816 euros en 2025, laissant 7 610 742 euros (18 pour cent du solde de trésorerie total du Centre de 42,04 millions d'euros) inutilisés au 31.12.2025.

12. Nous avons observé que ces fonds étaient enregistrés dans le poste AH 571000 (Autres fonds reçus à l'avance et non affectés), avec des transactions relatives à d'autres avances reçues par le Centre, contrairement à ce que stipule les protocoles d'accord. Le Centre n'a pas non plus veillé à ce que les intérêts sur les fonds reçus pour ce projet soient comptabilisés sur le compte du fonds de projet concerné.

13. Le Centre n'a fourni aucune réponse concernant le fait de ne pas avoir de compte financier séparé pour les fonds en fiducie reçus pour la rénovation du Pavillon Americas 2.

14. Le solde inutilisé de 3 784 651 euros, y compris les fonds en fiducie du gouvernement italien, est resté limité à l'utilisation du projet, a constitué 9 pour cent du solde total de trésorerie du Centre de 42,04 millions d'euros et n'était pas disponible à des fins opérationnelles générales au 31.12.2025, ce qui a nécessité une divulgation appropriée en vertu de la norme IPSAS 2.

Recommandation 1 :

L'audit recommande au Centre de tenir des comptes financiers séparés pour les montants reçus du gouvernement italien et de l'École des cadres du système des Nations Unies pour

la rénovation du Pavillon Italy et du Pavillon Americas 2, conformément aux termes et aux conditions des protocoles d'accord et de l'accord concerné. Il est également recommandé au Centre de créditer les intérêts perçus sur les fonds reçus du gouvernement italien sur le compte approprié du fonds de projet.

15. La Direction a accepté la recommandation.

III. Conclusions de l'audit de conformité

3.1 Formation

3.1.1 Formation et développement du personnel

Rapports de formation et plan d'action pour l'intégration dans les activités du centre

16. La série 22 de la circulaire 02/2010 du 7 mai 2002 exige que les membres du personnel qui bénéficient d'une aide pour suivre une formation externe soumettent, dans un délai d'un mois après l'achèvement de la formation, (i) un rapport sur la formation suivie et (ii) un plan d'action suggérant des façons dont la formation pourrait être utilisée dans les activités du Centre et comment cela pourrait être mesuré. À notre demande de fournir des copies des rapports et des plans d'action de 20 membres du personnel (sur les 38 qui ont suivi une formation externe en 2025), le Centre a fourni un rapport et a répondu que des améliorations étaient encore nécessaires en ce qui concerne la mise en œuvre de la présentation des rapports et/ou du plan d'action. Nous avons constaté que la présentation obligatoire des rapports et du plan d'action par le personnel n'était pas assurée.

Recommandation 2 :

L'audit recommande au Centre de renforcer la mise en œuvre de la présentation des rapports et des plans d'action par le personnel qui a suivi une formation externe avec l'aide du Centre, en configurant la plateforme de formation et de développement du personnel, de sorte que les activités d'apprentissage ne soient enregistrées comme achevées qu'après la présentation de la documentation requise par le membre du personnel concerné.

17. La Direction a accepté la recommandation.

3.1.2 Annulation et reprogrammation des cours ouverts et des programmes de master

18. La circulaire n° 06/2024 prescrit le cadre tarifaire pour les activités de formation et activités non liées à la formation et impose un nombre minimum d'inscriptions de 15 (campus) et 20 (apprentissage à distance) participants avant le lancement, faute de quoi l'inscription et la facturation ne sont pas autorisées. Le Centre a déclaré qu'il n'existe pas de délai précis pour les demandes de changement ou d'annulation de cours.

19. L’analyse de 32 cours ouverts annulés (2025) a révélé des lacunes dans les procédures, notamment l’approbation de l’annulation après la date de début du cours (11 cas), pas d’intervalle ou des intervalles minimes entre l’approbation et l’annulation (9 cas), et des retards allant jusqu’à 14 jours entre l’approbation et l’annulation effective (5 cas). Les raisons invoquées sont notamment le faible nombre d’inscriptions ou la saturation des activités. Les annulations retardées pourraient avoir des conséquences négatives sur les projets professionnels/académiques des candidats.

20. En outre, l’analyse de 48 cours reprogrammés a montré des variations significatives dans le calendrier des changements dans MAP par rapport aux dates de début des cours. Dans un cas, la date de fin a été modifiée alors que le cours était déjà en cours, tandis que dans sept cas, les changements ont été effectués avec un court préavis de 7 à 21 jours. Dans les 40 autres cas, les délais de reprogrammation allaient de 25 à 369 jours, ce qui dénote un manque de cohérence dans la planification et la communication.

Recommandation 3 :

L’audit recommande au Centre de fixer les délais dans lesquels les décisions d’annulation ou de report des cours autofinancés peuvent être prises, afin de minimiser l’impact sur les plans académiques et les engagements antérieurs des candidats qui contribuent aux recettes du Centre.

21. La Direction a accepté la recommandation.

3.1.3 Délais de candidature

22. La circulaire 06/2024 définit les paramètres de tarification pour les activités de renforcement des capacités de 2025 afin de garantir une politique cohérente et transparente, notamment des pénalités en cas d’annulation après l’inscription (paragraphe 66) et les règles à indiquer dans le catalogue, le site web et l’eCampus du Centre (paragraphe 67). Le Centre a déclaré que les dates limites d’inscription qui figurent dans le MAP sont fixées à l’avance par l’équipe chargée de l’activité afin de laisser suffisamment de temps pour l’inscription, la préparation des cours et la mise en œuvre. La sélection des participants associe des critères d’éligibilité clairs et la confiance dans les partenaires institutionnels, tandis que les remboursements ne sont pas traités automatiquement et que les exemptions de pénalités sont gérées au cas par cas.

23. Lors de notre examen du site web du Centre sur six dates entre octobre 2025 et janvier 2026 pour un échantillon de 54 cours, nous avons constaté des écarts importants entre les dates limites d'inscription et les dates de début des cours pour plusieurs cours :

- Pour cinq cours, la date limite d'inscription coïncidait avec la date de début ou se situait un ou deux jours avant celle-ci
- Pour 15 cours, la date limite d'inscription précédait de trois jours la date de début et quatre cours présentaient des incohérences entre les dates du site web et celles de la brochure/note d'information
- Huit cours prévus pour 2026 avaient des dates limites d'inscription postérieures aux dates de début
- Des incohérences ont été observées entre les dates affichées sur la page web et la documentation d'accompagnement (brochure / note d'information)

24. Ces lacunes créent des contraintes opérationnelles pour la sélection et le traitement adéquats des candidatures, constituent un risque pour la réputation en raison des interprétations divergentes des participants concernant les délais des cours et entraînent un traitement incohérent des candidats.

Recommandation 4

L'audit recommande au Centre de stipuler un délai minimum entre la date limite de dépôt des candidatures et la date de début d'un cours de formation, afin de permettre une meilleure sélection et un meilleur traitement des candidatures avant l'inscription des participants et la mise en œuvre du cours.

25. La Direction a accepté la recommandation.

3.2 Voyages

3.2.1 Non-respect de la circulaire sur les voyages

26. Conformément à la circulaire FINSERV 06/2006, les formulaires OIT 7 remplis et autorisés pour les voyages en mission doivent être envoyés à FINSERV au moins trois jours ouvrables avant le départ. Sur les 476 formulaires de voyage liés au module AP, un échantillon de 170 (dont 140 formulaires de voyage en mission) a été examiné et nous avons observé des problèmes de conformité et de procédure.

Tableau 2 : Analyse des formulaires de voyage

Divergence observée	Nombre de cas
La date du cachet FINSERV correspondait à la date de départ	6
La date du cachet FINSERV était postérieure à la date de départ	4
La date du cachet FINSERV était de moins de 3 jours avant la date de départ	10

Divergence observée	Nombre de cas
La date du cachet FINSERV était de moins de 3 jours ouvrables avant la date de départ.	2
Le formulaire d'autorisation ne comportait pas le cachet de FINSERV (la date à laquelle FINSERV a reçu lesdits formulaires d'autorisation n'a donc pas pu être déterminée)	30

27. Conformément à la circulaire n° FINSERV 06/2006, les demandes de remboursement de frais de voyage doivent être soumises à FINSERV dans les 8 jours suivant la fin du voyage. L'audit a examiné un échantillon de 170 cas. Le tableau 3 présente les problèmes observés.

Tableau 3 : Questions relatives aux demandes de remboursement de frais de voyage

Problèmes observés	Nombre de cas
Retard dans la soumission des demandes de remboursement de frais de voyage à FINSERV	26
Signatures antérieures	10
Signatures non datées	2

28. Le Centre a attribué les retards à des vacances, des fermetures, des week-ends, des arrêts maladie et des missions consécutives. Toutefois, la réponse était de nature générale, manquait de détails spécifiques à chaque cas et ne précisait pas si ces motifs étaient enregistrés ou acceptés.

29. Conformément au paragraphe 2.8 de la circulaire n° 01/2006 du 12.05.2006, des rapports de mission doivent être préparés pour toutes les missions approuvées. Le Centre a reconnu qu'il n'existait pas de procédure institutionnelle pour faire respecter ce point et qu'aucun rapport n'avait été établi dans les dix cas échantillonnés concernant des activités de renforcement des capacités. Nous avons constaté que cette lacune empêche le Centre de constituer un répertoire utile de connaissances sur les missions pour référence future.

30. Conformément aux dispositions pertinentes de la circulaire FINSERV 01/2006 et de la circulaire FINBUD 1/98, les voyages doivent normalement être effectués par l'itinéraire le plus direct et le plus économique, déterminé sur la base (a) des exigences du service, (b) du différentiel de coût et (c) de la durée du voyage. Bien que le Centre ait réitéré ces critères, la feuille Excel fournie à l'appui de 10 cas échantillonnés n'indiquait pas d'analyse des exigences de service, du différentiel de coût ou du temps de déplacement. En conséquence, il était évident que les décisions concernant les itinéraires et les moyens de transport étaient prises sans procéder à cette analyse.

Recommandation 5 :

L'audit recommande au Centre de :

(i) veiller au respect des délais établis pour la soumission des formulaires d'autorisation de voyage à FINSERV et des demandes de remboursement de frais de voyage par le personnel à l'issue du voyage.

(ii) mettre en place un mécanisme qui garantisse la présentation de rapports de mission par le personnel pour toutes les missions approuvées financées par les dépenses fixes/le budget de base du Centre.

(iii) pour tous les voyages dans le cadre de missions, veiller à la préparation et à la conservation de la documentation contenant l'analyse du différentiel de coût entre les différents moyens de transport et le temps de voyage impliqué, afin de faciliter le choix de l'itinéraire et du moyen de transport les plus directs et les plus économiques.

31. La Direction a accepté ces recommandations.

3.3 Conventions de financement

3.3.1 Renforcer l'intégration entre MAP, Oracle et l'outil CFA

32. La circulaire DIRTRG 1/2024 exige que les accords originaux signés soient conservés dans un répertoire dédié, avec des copies électroniques dans la base de données des demandes de CFA. Le Centre utilise trois systèmes pour gérer les accords : (a) l'outil CFA pour les copies signées, (b) MAP (TDIR) pour le suivi des activités via les codes d'activité, et (c) Oracle (FinSERV) pour les rapports financiers via les codes Oracle.

33. Nous avons remarqué qu'il existe un lien entre le code d'activité et le code Oracle, mais qu'il n'y a actuellement aucun mécanisme de référencement croisé qui relie un accord signé dans l'outil CFA au code d'activité correspondant dans MAP ou au code Oracle dans FINSERV. Le manque d'identifiant commun entre ces plateformes entraîne un effet de « silo de données » et nécessite un rapprochement manuel pour faire correspondre les accords physiques aux registres financiers, ce qui augmente la charge administrative et fait perdre du temps au processus d'examen de bout en bout du cycle de vie d'un accord (création, conclusion, mise en œuvre et facturation finale).

Recommandation 6 :

L'audit recommande au Centre de mettre en œuvre un protocole de référencement croisé afin de relier toutes les accords signés dans l'outil des contrats et conventions de

financement avec leurs codes d'activité de Gestion des activités et des participants respectifs et les codes Oracle, pour améliorer la facilité de récupération des données/informations.

34. La Direction a accepté la recommandation.

3.4 Gestion de la trésorerie

3.4.1 Investissement des fonds non utilisés

35. La politique de gestion des investissements du Centre (DIR 07/2022, 06.04.2022) souligne que le Directeur, en consultation avec le Président du Conseil, désigne les banques chargées de détenir ou d'investir les fonds du Centre. Les principaux objectifs de la politique sont (a) la sécurité : préserver la valeur des fonds ; (b) la liquidité : s'assurer que les fonds sont immédiatement disponibles pour les opérations ; et (c) le rendement : obtenir le rendement le plus élevé possible dans les limites du risque. Les fonds des comptes courants et des comptes à vue sont exclus des limites d'investissement, mais des efforts doivent être faits pour minimiser les liquidités inactives tout en répondant aux besoins de trésorerie.

36. Au 31 décembre 2025, 66,5 pour cent des actifs du Centre étaient détenus sous forme de trésorerie et équivalents de trésorerie sur plusieurs comptes bancaires. Nous avons observé que les comptes en euros et en dollars des États-Unis détenaient un solde mensuel minimum moyen combiné supérieur à 2,84 millions d'euros, avec un solde au 31.12.2025, comme le montre le tableau 3.

Tableau 4 : Soldes bancaires

Compte bancaire	Solde au 31-12-2025 (Euro)
160000 - Banca di Sondrio (compte en euros)	1 994 391
160010 - Banca di Sondrio (compte en dollars des États-Unis)	844 583

37. Nous avons observé que ces deux comptes n'ont fait l'objet d'aucune transaction, à l'exception du mois de mars 2025 et que ces fonds excédentaires n'ont pas été investis pour générer des rendements.

Recommandation 7 :

L'audit recommande au Centre d'assurer un meilleur suivi de la situation de trésorerie de tous les fonds du Centre et d'investir les fonds qui ne sont pas immédiatement nécessaires, afin d'atteindre l'objectif d'obtenir un meilleur rendement dans la limite des risques.

38. La Direction a accepté la recommandation.

D. Remerciements

39. Nous souhaitons exprimer notre sincère reconnaissance pour le soutien et la coopération apportés par le Centre, sa Direction et son personnel au cours de l'audit.



Contrôleur et vérificateur général de l'Inde

1er avril 2026

Annexe 1

État de la mise en œuvre des recommandations pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025

Nº. statut de mise en oeuvre	Référence au rapport et à l'exercice financier	Recommandation	Action rapportée par la direction	État après vérification				
				Évaluation de l'auditeur externe	Mise en œuvre	En cours de Mise en œuvre	Non Mise en œuvre	Dépassé par les événements
1	***Rapport de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024***	*Recommandation 1 - Mettre en place le manuel de passation de marchés sur une base prioritaire, demander à toutes les unités de préparer un calendrier de passation de marchés et de le consolider dans le plan annuel de passation de marchés. Veiller à ce que les unités responsables de la passation de marchés concernant des biens et des services tiennent à jour une base de données des dates d'expiration des principaux contrats afin d'engager, en temps utile, le processus de passation de marchés*	Le manuel de passation de marchés a été rédigé et est en phase de révision finale. Son lancement est prévu au cours du premier trimestre et deuxième trimestre de 2026. Cette recommandation sera mise en œuvre en même temps que la mise en application du manuel.	Le Centre a pour objectif de mettre en œuvre la recommandation au cours des premier et deuxième trimestres de 2026.		✓		

Nº. statut de mise en oeuvre	Référence au rapport et à l'exercice financier	Recommandation	Action rapportée par la direction	État après vérification				
				Évaluation de l'auditeur externe	Mise en œuvre	En cours de Mise en œuvre	Non Mise en œuvre	Dépassé par les événements
2		*Recommandation : Le Centre doit conserver les documents relatifs à toutes les passations de marchés dans le répertoire central.*	Le manuel de passation de marchés a été rédigé et est en phase de révision finale. Son lancement est prévu au cours du premier trimestre et deuxième trimestre de 2026. Cette recommandation sera mise en œuvre en même temps que la mise en application du manuel.	Le Centre a pour objectif de mettre en œuvre la recommandation au cours des premier et deuxième trimestres de 2026		✓		
3		*Recommandation 3 : Le Centre doit veiller à ce que toutes les passations de marchés formelles soient effectués par l'intermédiaire de vendeurs enregistrés sur l'UNGM.*	Le manuel de passation de marchés a été rédigé et est en phase de révision finale. Son lancement est prévu au cours du premier trimestre et deuxième trimestre de 2026. Cette recommandation sera mise en œuvre en même temps que la mise en application du manuel.	Le Centre a pour objectif de mettre en œuvre la recommandation au cours des premier et deuxième trimestres de 2026		✓		

Nº. statut de mise en oeuvre	Référence au rapport et à l'exercice financier	Recommandation	Action rapportée par la direction	État après vérification				
				Évaluation de l'auditeur externe	Mise en œuvre	En cours de Mise en œuvre	Non Mise en œuvre	Dépassé par les événements
4		*Recommandation 4 : Le Centre doit examiner périodiquement la situation de la trésorerie et investir les fonds excédentaires dans des instruments à rendement plus élevé, tout en respectant les normes de diversification du portefeuille et les plafonds d'investissement fixés.*	Le Centre est en train de finaliser la mise en place de quelques-uns de ses comptes bancaires qui sont relativement nouveaux. Une fois cette étape terminée au premier trimestre, les investissements des fonds inactives seront rationalisés sur la base des stipulations des politiques d'investissement.	Il a été observé que d'importants soldes de trésorerie étaient conservés sur des comptes qui ne produisent pas d'intérêts (Observation n° 13 émise)		✓		
5	***Rapport de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023***	*Faciliter l'efficacité de la facturation et du recouvrement, mettre à jour la circulaire sur la facturation, en particulier sur la nécessité pour les services financiers (FINSERV) d'émettre les factures directement aux clients, exigeant ainsi que les programmes concernés obtiennent et saisissent les informations correctes au sujet*	En 2024, une étude complète a été lancée et achevée sur le processus d'inscription, qui comprend également l'émission de factures aux participants, aux donateurs et aux parties prenantes, ainsi que le paiement de ces factures. En conséquence, cette recommandation a été mise en attente, car elle nécessite diverses mises à jour des systèmes MAP et Oracle. Le	Conformément à la réponse de la Direction, le processus opérationnel fera l'objet d'une refonte complète en 2025 afin de s'assurer qu'il est adapté à l'objectif visé et		✓		

Nº. statut de mise en oeuvre	Référence au rapport et à l'exercice financier	Recommandation	Action rapportée par la direction	État après vérification				
				Évaluation de l'auditeur externe	Mise en œuvre	En cours de Mise en œuvre	Non Mise en œuvre	Dépassé par les événements
		de la personne ou l'organisation concernée au moment de l'inscription dans le Système de gestion des activités et des participants (MAP). Par conséquent, des ajustements dans Oracle doivent être effectués conformément aux renseignements de facturation fournis.	processus opérationnel fera l'objet d'une refonte complète en 2025 afin de s'assurer qu'il est adapté à l'objectif visé et qu'il peut soutenir la croissance future du Centre.	qu'il peut soutenir la croissance future du Centre.				
6		Mettre à jour son PCA actuel pour s'assurer que tous les changements résultant du nouveau modèle d'entreprise du Centre et de son environnement opérationnel actuel sont pris en compte, garantissant ainsi des opérations résilientes et durables en cas de perturbations imprévues (par. 58)	Le département de la formation y travaille en collaboration avec le STIC et les progrès sont estimés à 50 % à l'heure actuelle.	La question est portée à la connaissance de la Direction et fait l'objet d'une discussion active.		✓		

Nº. statut de mise en oeuvre	Référence au rapport et à l'exercice financier	Recommandation	Action rapportée par la direction	État après vérification				
				Évaluation de l'auditeur externe	Mise en œuvre	En cours de Mise en œuvre	Non Mise en œuvre	Dépassé par les événements
7		Développer un cadre politique complet et documenté comprenant des règles et des normes pour tous les services de soutien du Centre offerts aux apprenants, qu'ils soient sur le campus, sur le terrain ou dans des modalités d'apprentissage mixte.	Étant donné que la recommandation ci-dessous, dont ce point dépend, est désormais achevée, sa mise en œuvre sera prévue pour cette année (2026)	Comme indiqué par la Direction, la mise en œuvre de la recommandation est subordonnée à la mise en œuvre de la recommandation mentionnée ci-dessous, qui est désormais achevée. Mise en œuvre prévue en 2026		✓		
8		Mettre en œuvre un processus d'évaluation complet et coordonné englobant tous les services de soutien aux participants existants et	Les services non académiques de soutien aux participants fournis par la FIS s'articulent comme suit : 1. Service fourni à tous les participants, y compris à ceux qui	Comme indiqué la Direction, la recommandation a été mise en œuvre.	✓			

Nº. statut de mise en oeuvre	Référence au rapport et à l'exercice financier	Recommandation	Action rapportée par la direction	État après vérification				
				Évaluation de l'auditeur externe	Mise en œuvre	En cours de Mise en œuvre	Non Mise en œuvre	Dépassé par les événements
		disponibles offerts par le Centre, permettant ainsi un examen approfondi de tous les services de soutien pour mesurer avec précision si les résultats attendus sont atteints.	participent à distance : Admission. Mesuré en fonction du temps d'élaboration des demandes d'inscription. Des statistiques détaillées sont disponibles. 2. Service fourni à tous les participants au F2F, à la fois sur le campus et sur le terrain : a. Admission. Mesuré en fonction du temps d'élaboration des demandes d'inscription. Des statistiques détaillées sont disponibles b. Voyage. Mesuré au moyen de : i. Temps nécessaire pour émettre un billet d'avion à partir de la demande initiale. ii. Nombre de cas où l'itinéraire le plus direct et le plus économique a été trouvé, conformément aux					

Nº. statut de mise en oeuvre	Référence au rapport et à l'exercice financier	Recommandation	Action rapportée par la direction	État après vérification				
				Évaluation de l'auditeur externe	Mise en œuvre	En cours de Mise en œuvre	Non Mise en œuvre	Dépassé par les événements
			politiques applicables du Centre en cours. 3. Service fourni à tous les participants au F2F sur le campus. Évaluation mensuelle par le biais de ReviewPro, dont la note agrégée est publiée dans l'IBI. La liste complète se trouve dans l'onglet suivant nommé « support ». Les résultats sont partagés avec les programmes techniques et les résultats de satisfaction client sont publiés dans l'IBI.					
9	***Rapport pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022***	Nous avons recommandé à la Direction de mettre à jour le manuel d'assurance qualité 2019 afin d'y intégrer les évolutions des critères d'évaluation, des méthodologies, des outils et des approches, ainsi que d'autres domaines importants d'un	La révision du manuel de gestion de la qualité de l'évaluation a été terminée. Elle peut être consultée à l'adresse suivante : https://www.itcilo.org/quality-management-itcilo Elle a également été ajoutée à la page collective :	Le document d'orientation sur la gestion de la qualité a été mis à jour				

Nº. statut de mise en oeuvre	Référence au rapport et à l'exercice financier	Recommandation	Action rapportée par la direction	État après vérification				
				Évaluation de l'auditeur externe	Mise en œuvre	En cours de Mise en œuvre	Non Mise en œuvre	Dépassé par les événements
		processus d'évaluation, afin de promouvoir la cohérence, de renforcer la validité des évaluations, de permettre la comparaison des résultats d'évaluation et d'améliorer la qualité globale des activités de formation, l'objectif étant de garantir que l'évaluation des activités de formation est menée de manière systématique, solide et efficace.	https://www.itcilo.org/resources/digital-briefs		✓			
10		Inclure, dans les futurs rapports de mise en œuvre, un tableau résumant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des évaluateurs externes précédents, afin de faciliter le suivi par le Conseil, en vue d'exploiter les	Ce tableau est utilisé pour suivre les recommandations ouvertes, y compris l'état d'avancement de leur mise en œuvre en termes de pourcentage	Mise en œuvre	✓			

Nº. statut de mise en oeuvre	Référence au rapport et à l'exercice financier	Recommandation	Action rapportée par la direction	État après vérification				
				Évaluation de l'auditeur externe	Mise en œuvre	En cours de Mise en œuvre	Non Mise en œuvre	Dépassé par les événements
		avantages des évaluations de ses programmes de formation.						
11	***Rapport pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021***	Préparer un manuel de passation de marchés à l'échelle du Centre incorporant toutes les politiques, lignes directrices et procédures actuelles et existantes relatives aux passations de marchés, et incarnant les principes de responsabilisation en mettant l'accent sur la clarté des rôles et des responsabilités, le suivi des performances et la production de rapports, ainsi que sur les normes les plus élevées d'intégrité et de conduite éthique.	Le manuel de passation de marchés a été rédigé et est en phase de révision finale. Son lancement est prévu au cours du premier trimestre et deuxième trimestre de 2026.	Le Centre a pour objectif de mettre en œuvre la recommandation au cours des premier et deuxième trimestres de 2026		✓		

Nº. statut de mise en oeuvre	Référence au rapport et à l'exercice financier	Recommandation	Action rapportée par la direction	État après vérification				
				Évaluation de l'auditeur externe	Mise en œuvre	En cours de Mise en œuvre	Non Mise en œuvre	Dépassé par les événements
12		Envisager d'élargir les responsabilités actuelles du Comité des contrats pour inclure la réalisation d'évaluations techniques et financières, au lieu de les déléguer aux unités requérantes, afin d'assurer une séparation adéquate des tâches, élément essentiel du contrôle et de la responsabilisation.	Le manuel de passation de marchés a été rédigé et est en phase de révision finale. Lancement prévu au cours du premier trimestre et deuxième trimestre de 2026. Cette recommandation sera mise en œuvre en même temps que la mise en application du manuel.	En cours de mise en œuvre		✓		
	Total				**3**	**9**	**0**	**0**
	Pourcentage du nombre total de recommandations				**25**	**75**	**0**	**0**